

# BULLETIN

DES

SÉANCES DE L'ACADÉMIE

# DE NIMES

---

ANNÉE 1901



NIMES

IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER

A. CHASTANIER, SUCCESSEUR

12 — RUE PRADIER — 12

---

1901

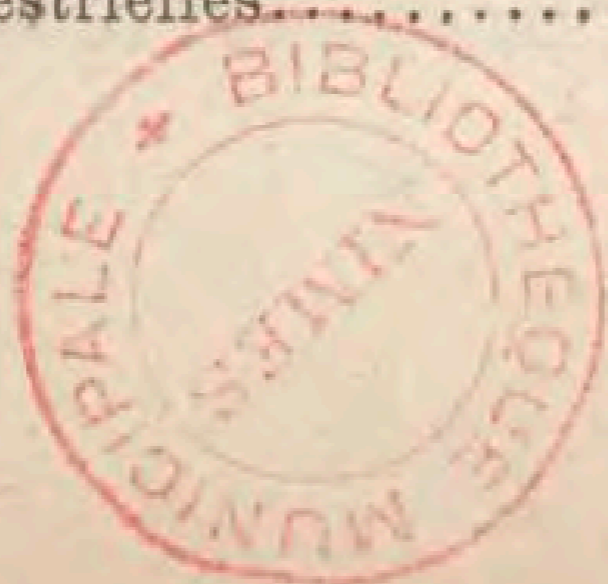
TABLE

FAITS ACADÉMIQUES

	Pages
<i>Legs Jules Salles</i> à l'Académie. — Don de son portrait par M. <i>Addi</i> , son légataire universel, etc.....	5-14-26-29-65
Condoléances à l'Académie au sujet du décès de son <i>doyen</i> , M. <i>Jules Salles</i> ..	7
Deuil de M. <i>l'abbé François Durand</i> , bibliothécaire.....	8
Démission de M. <i>Georges Mantin</i> , correspondant.....	8
Réponse de M. <i>l'abbé Requin</i> à M. <i>Bayle</i> (essais d'imprimerie à Avignon en 1444).....	8-17-26
<i>Concours de 1900</i> . — Dépôt de Mémoires, etc.....	9-67
Election des membres annuels du bureau.....	9
M. <i>de Valfons</i> est élu <i>président</i> pour 1901.....	10
M. <i>A. Ducros</i> est élu <i>vice-président</i> pour l'année.....	10
Allocutions de MM. <i>Maurin</i> , de <i>Valfons</i> et <i>A. Ducros</i> .....	10-12-13
Formation de Commissions. — Sont adjoints au bureau : pour la PUBLICATION, MM. <i>Bondurand</i> , <i>Simon</i> et <i>Maurin</i> ; pour les FINANCES : MM. <i>Clavel</i> , <i>Reinaud</i> , <i>général Bertrand</i> ; pour le CONCOURS : MM. <i>l'abbé Ferry</i> , <i>Gustave Fabre</i> , de <i>Balincourt</i> , <i>Enjalbert</i> et <i>Jouve</i> .....	12

	Pages
M. <i>Ponty</i> , légataire universel de M <sup>me</sup> veuve <i>Maumenet</i> , est élevé au grade de contre-amiral.....	15
39 <sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, à Nancy, en 1901. — MM. <i>Clauzel</i> et <i>Edmond Falgairolle</i> .....	15-17-49
Comptes du trésorier. — Finances.....	17-29
<i>Legs Sabatier</i> à l'Académie.....	17-26-65
La SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG fête les 80 ans de son vénéré président, M. le commandant <i>Jouan</i> .....	25
La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE ROUEN et le Congrès des Sociétés industrielles techniques et savantes.....	25
<i>Legs Maumenet</i> .....	27-52-60-80-87-90
Publication.....	27
Deuil du secrétaire perpétuel.....	34
25 <sup>e</sup> Session des Sociétés des Beaux-Arts des départements (1901).....	38
Décès de M. <i>Ch. Jalabert</i> , correspondant.....	39-44
Remplacement de M. <i>Jules Salles</i> , décédé. — M. <i>Dessaux</i> est élu à son siège.....	40-51-60
M. <i>l'abbé Requin</i> , d'Avignon, élu correspondant.....	40-45-48
Prorogation du délai de présentation pour une place de membre non résident.....	43
Avance de huitaine (au 30 mars) de la séance réglementaire du 6 avril, qui coïnciderait avec les fêtes et les vacances de Pâques.....	44
Sont nommés <i>Officiers d'Académie</i> MM. <i>Simon (Joseph)</i> , <i>Falgairolle (Prosper)</i> , <i>Dumas (Louis)</i> , et <i>Pannet (Odile)</i>	47
Distribution du <i>Bulletin de 1900</i> .....	48
ACADÉMIE DE STANISLAS ( <i>Nancy</i> ). — Programmes des concours de 1902 et 1904.....	49
SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. — Congrès archéologique à <i>Agen</i> et <i>Auch</i> , en 1901 (68 <sup>e</sup> session).....	49-64

	Pages
Séance publique du 23 mai 1901. — Inauguration du buste en bronze de <i>Jules Salles</i> .....	51-52-53-61-65-71-74
Décès de M. <i>Léonce Destremx</i> , membre non résidant. — Son remplacement par M. <i>l'abbé J. Albran</i> .....	64-68-77-79
Remplacement de M. <i>Jacques Rocafort</i> , membre non résidant, passé dans la classe des <i>membres honoraires</i> . — M. <i>O. Pannet</i> est élu.....	64-75
Tableaux laissés par <i>Ch. Jalabert</i> . — Visite chez son neveu, M. <i>E. Reinaud</i> , membre résidant.....	64
M. <i>Addi</i> , légataire universel de M. <i>Jules Salles</i> , est élu <i>membre honoraire</i> ...	65 77
Révision des statuts. — Séance adminis- trative.....	69
M. <i>le général Bertrand</i> est délégué à la commission du <i>legs Boucher de Per- thes</i> (distribution de 1901).....	74
Décès de <i>M<sup>me</sup> la comtesse de Vernède de Corneillan, baronne de Pages</i> , de la classe des <i>correspondants</i> .....	76
Remise au 20 juillet de la séance du 13, coïncidant avec la Fête nationale....	79
La <i>Direction des Beaux-Arts</i> remercie des <i>Mémoires de 1899</i> et du <i>Bulletin de 1900</i> ; des <i>Mémoires de 1900</i> ...	79 95
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LET- TRES ET ARTS DE SAVOIE. — Program- me des concours de 1902-1904-1905- 1906.....s.....	83
M. <i>Roux</i> , <i>correspondant</i> , à <i>Sauve</i> (Gard), est nommé <i>Officier d'Acadé- mie</i> .....	83
M. <i>Euclide Carli</i> , d'Alais, est élu <i>cor- respondant</i> .....	83
Distribution des <i>Mémoires de 1900</i> ....	84
Invitations aux distributions des prix du Lycée et du Collège de jeunes filles.	84
40 <sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, à Paris, en 1902.....	84 95
Vacances trimestrielles.....	85-86



	Pages
M. Alfred Falguière, correspondant, est nommé officier d'Académie.....	87
Exposition universelle de 1900. — Diplôme de Médaille d'argent accordé à l'Académie de Nîmes.....	88
Deuil de M. Gaston Boissier, membre honoraire.....	89-95
Remise par M. Maurin de la chanson de M. de Clausonne, ancien secrétaire perpétuel.....	90
Exposition des œuvres de M. Fernand Janin, pensionné par la Compagnie sur le Legs Maumenet.....	90
Communications relatives au local des réunions ordinaires de la Compagnie	90-97
SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES DE NÎMES. — 30 <sup>e</sup> séance anniversaire.....	93
Décès de M. Frantz Petit, correspondant.....	95
ACADÉMIE DE METZ. — Programmes des concours de 1901-1902-1904.....	97

### ARCHÉOLOGIE

M. MAURIN : <i>Un préfet des Vigiles</i> ....	61
DU MÊME : <i>Une statue découverte à Grézan</i> .....	61
M. MARUÉJOL : <i>Le costume du commandant des pompiers à Nîmes, à l'époque gallo-romaine</i> .....	78
T.-C. Fr. SALLUSTIEN-JOSEPH : <i>Le préhistorique dans la vallée de Concluse près Lussan</i> ..	85
M. BONDURAND : <i>L'abbaye de Saint-Clément de Casaurie (Italie), de M. P.-L. CALORE (Rapport)</i> .....	98

### HISTOIRE, LÉGISLATION ET VOYAGES

M. DE BALINCOURT : <i>Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres</i> .....	34-46
--	-------

	Pages
M. DE VALFONS : <i>Comment voyageaient nos anciens</i> .....	35-52-72
M. CLAVEL : <i>Notes sur l'expédition de Chine</i> .....	35-40
M. JOUVE : <i>Le Palais de Justice de Nîmes</i> ....	40-46-52-73-75
M. L'ABBÉ REQUIN : <i>La question de l'imprimerie à Avignon en 1444</i> ....	48
M. LE COLONEL ROBIN : <i>L'insurrection de la grande Kabylie en 1871</i> (Rapport de M. LE GÉNÉRAL BERTRAND) : .	53
M. DESSAUX : <i>Lord Rosebery : Napoléon ; La dernière phase</i> (Rapport) . .	68
M. LIONEL D'ALBIOUSSE : <i>Les origines de la ville d'Uzès</i> .....	81-87
M. BONDURAND : <i>La leude et les péages de Saint-Gilles au XII<sup>e</sup> siècle</i> .....	90
M. DE CASTELNAU : <i>Des suzerainetés ecclésiastiques en Rouergue aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles</i> .....	93
M. EDMOND FALGAIROLLE : <i>Le condition sociale, civile et juridique des sourds-muets</i> (Rapport de M. JOUVE).....	97
M. MAURIN : <i>La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est</i> , de M. ERNEST DAUDET (Rapport).....	98

## LITTÉRATURE ET BEAUX-ARTS

M. BONDURAND : <i>Une histoire allemande de la littérature française</i> ...	33
M. LE COLONEL ROBIN : <i>Aperçu sur l'expansion de l'Islamisme</i> .....	33
M. MAURIN : <i>Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1900</i> .....	52-53-72
M. CLAUZEL : <i>Concours. — Legs Maumenet</i> .....	52-67-72
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Florilège provençal</i> .....	62
M. DE VALFONS : <i>Allocution à l'inauguration du buste de Jules Salles</i> .....	72

M. ADDI : <i>Réponse à M. de Valfons</i> ....	72
M. DE BALINCOURT : <i>Jean Reboul, poète tragique</i> .. .. .	87
M. L'ABBÉ DELFOUR : <i>Le romantisme des classiques</i> .....	93

### MÉDECINE ET SCIENCES

M. LE D <sup>r</sup> MAZEL : <i>Un précurseur des idées pasteuriennes en 1715</i> .... ..	59-61
M. LE D <sup>r</sup> DELAMARE : <i>L'Essai d'anthropologie de M. TH. PICARD (Rapport)</i> ..	98

### POÉSIE

JEAN REBOUL : <i>A M. et M<sup>me</sup> Chazaud en leur envoyant la pièce A LA TOURMAGNE</i> .....	18
DU MÊME : <i>A A. Bigot</i> .....	18
DU MÊME : <i>L'Asé et si Mestré</i> .....	18
M. CLAUZEL : <i>Des Vers</i> ... de M <sup>me</sup> Marthe Boucoiran-Dubos (Rapport).. ..	18
M. U. DUMAS : <i>Pour payer ce qu'on doit les vieux moyens sont encore les bons</i> .....	35
DU MÊME : <i>Au vieux château de l'Arques</i> .....	35
M <sup>me</sup> MARTHE BOUCOIRAN-DUBOS : <i>Le plus beau jour (sonnet). — A Nîmes (ode)</i> .....	46-72
M. R. FÉVRIER : <i>Fiancés. — La Flamme. — Le Papillon. — Pantoum. — Tahiti</i> .....	46-52-73
M. A. DUCROS : <i>Consolation. — Epître africaine</i> .....	52-62-73
M. GAL : <i>Lou Lebraut et la Tartuga</i> ..	68-73
M. ENJALBERT : <i>L'Enchantement, poésies de M. R. FÉVRIER (Rapport)</i> .....	78
M. A. DUCROS : <i>En Afrique</i> .....	81



**BULLETIN**  
DES  
**SÉANCES DE L'ACADÉMIE DE NIMES**



*Séance du 12 janvier 1901.*

---

Présents : MM. Maurin, *président*; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, comte de Balincourt, marquis de Valfons, comte de Curières de Castelnau, Bruneton, abbé Julien, Reinaud, Allard, Daudet, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, Lavergne, Jouve, Nadal, colonel Robin, Gal, *membres résidents*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 29 décembre 1900 est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées dans la dernière quinzaine.

M. *Maurin, président*, donne lecture de la lettre suivante :

F. RENOUARD, NOTAIRE A NIMES.

Nimes, le 7 janvier 1901.

*Monsieur le Président de l'Académie  
de Nimes.*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'aux termes de son testament olographe déposé en mon étude, M. Jules Salles a légué à l'Académie de Nimes, « pour fonder un prix suivant » les instructions qui seront données par son



» légataire universel », la somme de dix mille francs, payable après autorisation régulière.

Droits de succession et frais de testament à la charge du légataire universel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

F. RENOUARD.

M. *Maurin* ajoute que les craintes exprimées au cours de la précédente séance au sujet de la santé fort compromise de M. *Jules Salles* n'étaient que trop justifiées. « Notre *doyen*, » ajoute-t-il, expirait, en effet, le lendemain » soir. Nous lui avons rendu les derniers » devoirs, le mercredi, 2 janvier courant, à » dix heures du matin. Je me suis fait de mon » mieux l'interprète de notre douleur commune. M. *Jules Salles* était aussi *membre* » de l'*Académie du Var*, *vice-président de la* » *Commission des Beaux-Arts* et de la *Société des Amis des Arts* de cette ville.

» Si j'ai tenu à lire moi-même cette lettre, » dès le début de cette séance, c'est d'abord » parce qu'elle m'est adressée et ensuite que » seul parmi nous, quoique relativement » jeune, je puis dire l'affection de M. *Jules Salles* pour notre Compagnie. Je l'ai entendu exprimer avec véhémence à mon pauvre père, un de nos devanciers, cette affection. Vous ne trouverez donc pas déplacé que je vous fasse, par anticipation et en empiètement sur les prérogatives de mon successeur à cette présidence, l'annonce de la libéralité nouvelle dont nous sommes si généreusement gratifiés. Ce prix s'applique, non seulement aux arts qu'a tant aimés le testateur, mais aussi à tout ce qui peut élever l'âme. Nous pourrions, au besoin, accumuler les intérêts pour distribuer des prix importants. C'est en sentant courir dans ses veines son sang vigoureux de Nimois, que notre *doyen* a songé à gratifier les Nimois. Espérons que des Nimois se trouveront pour mériter ces récompenses. »

M. le secrétaire communique, à ce propos, les lettres suivantes de M. le Maire et de Monseigneur l'Evêque de Nîmes.

MAIRIE  
DE NÎMES  
—  
Secrétariat  
et Cabinet  
DU MAIRE  
—

Nîmes, le 31 décembre 1900.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir votre lettre de ce jour m'annonçant la mort du doyen de l'Académie de Nîmes, M. Jules Salles.

C'est avec peine que j'ai appris cette triste nouvelle et la Municipalité, s'associant au deuil de l'Académie, lui exprime ses bien vifs et bien sincères compliments de condoléance.

La ville de Nîmes se souvient, en effet, que M. Jules Salles fut un homme de bien et un bienfaiteur pour elle.

Je remercie l'Académie des vœux qu'elle forme pour moi et vous prie d'agréer, pour vous et pour elle, les meilleurs souhaits du Maire de Nîmes et de la Municipalité.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Le Maire de Nîmes,*  
D<sup>r</sup> CROUZET.

ÈVÊCHÉ  
DE NÎMES

Nîmes, le 2 janvier 1901.

†

Monsieur le Président,

Monseigneur l'Evêque me charge de vous remercier de la lettre que vous avez bien voulu lui écrire à l'occasion du premier jour de l'an.

Sa Grandeur prend une vive part au deuil qui frappe l'Académie de Nîmes, et elle vous serait reconnaissante de vouloir bien exprimer aux membres de votre Compagnie sa respectueuse sympathie et ses sentiments de condoléance.

Elle vous offre aussi, plus particulièrement pour vous et pour M. le Secrétaire perpétuel, ses souhaits de bonne année.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Ch. A. DU CUREL,  
*secrétaire.*

M. le secrétaire fait part du décès, survenu à Montfrin, le 3 janvier, de Madame veuve Rigot née Durand, sœur de M. le chanoine François Durand, notre bibliothécaire-archiviste. M. le président exprime les regrets de la Compagnie à cette occasion et envoie à notre confrère de vives condoléances dont l'expression sera consignée au procès-verbal.

M. le secrétaire annonce ensuite la démission de M. Georges Martin, correspondant à Paris, qui la lui a adressée par lettre du 30 décembre dernier.

Lecture est donnée d'une lettre ainsi conçue :

« Avignon, 10 janvier 1901.

» Monsieur le Président,

» Au cours d'une séance de votre estimable Société, M. Bayle a lu, au commencement de l'année dernière, un mémoire de forme plutôt passionnée où il tente de détruire la thèse que j'ai soutenue à propos d'essais d'imprimerie à Avignon en 1444.

» Comme l'attaque s'est produite chez vous, c'est également chez vous que je serais bien aise de donner la riposte. J'ose espérer que

vous n'y verrez aucun inconvénient, d'autant que ma réponse sera courte, claire et très calme.

» Si vous faites bon accueil à ma demande, je vous serai reconnaissant de m'inscrire au programme d'une de vos réunions de fin janvier ou de février, parce que je serai obligé d'aller à Aix en mars, avril, mai et juin, et qu'il me serait plus difficile de venir assister à une de vos séances.

—» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. REQUIN. ♦

M. *le secrétaire* est invité à répondre à M. l'abbé Requin en conformité de l'article 54 du règlement relatif, dans son § 2, aux *manuscrits* proposés en communication par des personnes étrangères à l'Académie.

M. *le secrétaire* informe enfin la Compagnie qu'il a reçu, pour le concours de 1900, deux mémoires, le premier sur *Jean Reboul*, le second sur *Imbert*, deux poètes, Nimois l'un et l'autre, selon le programme.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres annuels du bureau (article 29 du règlement).

M. *de Valfons*, ayant demandé et obtenu la parole, a dit que, comme vice-président, il s'était excusé par avance de ses absences trop nombreuses mais malheureusement impossibles à éviter. Les fonctions aussi flatteuses que celles de président exigeraient de lui une assiduité qu'il ne saurait promettre, encore moins tenir. Ses obligations feraient de lui un président errant. Il fera cependant, pour payer sa dette, une prochaine lecture. Il espère montrer ainsi qu'il ne veut pas se soustraire aux devoirs de son ancienneté dans la Compagnie. C'est pour que ces devoirs soient bien remplis qu'il désire une candidature autre que la sienne à la présidence. Il insiste dans ce sens en priant ses confrères d'agréer les trop

légitimes excuses qui justifient son abstention et son désistement.

M. *Maurin* répond qu'il s'est vu un *vice-président* remarquable en toute occasion. On l'a bien trouvé quand on a eu besoin de lui. Lorsque, retenu loin de Nîmes, notamment dans une circonstance importante, M. *Maurin* n'a pu se rendre à une réception officielle, M. le *vice-président de Valfons* l'a remplacé avec beaucoup de tact, d'intelligence et de dignité, en présentant la Compagnie à notre nouveau préfet, M. *Maitrot de Varenne*. Il ne faut exagérer ni la modestie, ni les difficultés d'une tâche. M. de Valfons remplira on ne peut mieux ses fonctions de président. Quand il en sera empêché, l'article 34 de notre règlement calmera ses appréhensions ou ses remords en lui fournissant toujours un remplaçant statutaire.

Le scrutin étant ouvert, 23 votants y prennent part. M. *de Valfons* obtient 22 voix. Il est proclamé *président* pour l'année 1901.

Ensuite, le scrutin ouvert pour l'élection d'un *vice-président* donne comme résultat :

Votants.....	23
M. <i>Alexandre Ducros</i> .....	19 voix
Bulletins blancs.....	3
M. <i>Benoît-Germain</i> .....	1

En conséquence, M. *Alexandre Ducros*, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé *vice-président* pour l'année courante.

M. *Maurin*, avant de céder le fauteuil de la présidence, s'exprime à peu près en ces termes :

« C'est un devoir doux à mon cœur de vous  
» remercier, mes chers confrères, du concours  
» bienveillant et assidu que vous m'avez don-  
» né durant l'année écoulée. Sans lui, je ne  
» serais pas arrivé à la fin de mon mandat et  
» je n'aurais pas accompli jusqu'au bout l'œu-  
» vre difficile de mes prédécesseurs. Votre cor-

» dialité me l'a permis. Je vous remercie du  
» fond du cœur.

» Me voici l'un de vos anciens. J'ai tou-  
» jours constaté que les orages légers qui tra-  
» versent notre ciel passent bien vite ; car  
» nous avons tous la même affection, l'amour  
» des lettres, du beau et de la cité.

» J'ai malheureusement à regretter la mort  
» de trois confrères dans le cours de ces douze  
» mois.

» Le premier, *Achille Bardon*, était mon  
» ami d'enfance. Il fut excellent, vaillant, bon  
» garçon. Il donnait à tous et recevait volon-  
» tiers d'utiles renseignements. De lui à moi  
» surtout c'était ainsi une réciprocité conti-  
» nue et fructueuse.

» *Révoil*, ce grand artiste, a préservé de la  
» détérioration et de la perte nos édifices anti-  
» ques. Il était passé maître notamment en ce  
» qui touche à la période romane. Quoique  
» éloigné de nous depuis quelque temps, il  
» n'en est pas moins resté notre gloire.

» De *Jules Salles* j'ai dit tout-à-l'heure ce  
» que je sentais. Je n'ajoute qu'un détail : il  
» fut toujours l'ami de mon père. C'est à ce  
» titre que je l'aimais et le vénérais davan-  
» tage.

» A côté de ces joies et de ces tristesses, il a  
» fallu un peu de courage : je veux parler du  
» *legs Maumenet* que nous avons conduit jus-  
» qu'à sa réalisation. Son exécution pratique  
» nous permettra, nous a déjà permis de faire  
» un peu de bien. Il rendra plus important  
» encore, avec les *legs Sabatier* et *Jules Salles*,  
» notre rôle dans le pays.

« En quittant ce fauteuil, je suis fier et  
« heureux de constater que notre œuvre, loin  
« de diminuer, a grandi. Je souhaite à mon  
« successeur, avec la continuation de ces ré-  
« sultats favorables, une présidence plus  
« rayonnante que la mienne. Je vous connais,  
« mon cher confrère ; je sais que le dépôt que  
» je vous cède et que l'Académie confie en vos  
» mains ne pourra que prospérer et grandir, »

M. de Valfons, ayant pris possession du fauteuil présidentiel, ajoute immédiatement « que, pour cela, il n'aura qu'à imiter ses pré- » décesseurs.

» Je compte, continue-t-il, sur l'appui de » tous et surtout sur celui du sympathique » secrétaire perpétuel.

» M. Maurin, qui a bien voulu être mon » parrain dans cette Compagnie, me permet- » tra de louer son zèle et sa vigilance. Il en a » donné à tous l'exemple. Juriste, archéolo- » gue, lettré, il s'est montré tout cela à la fois » ou successivement. Je lui en adresse mes » plus vives félicitations et mon plus sincère » compliment.

» Je sens, mes chers confrères, tout le prix » de l'honneur que vous me faites en m'appe- » lant à vous présider. Je tâcherai de me mon- » trer digne de cette distinction. »

Après ces allocutions qui sont accueillies avec une faveur marquée et fortement applaudies, il est procédé à la formation de Commissions diverses.

Pour la *Commission de publication*, sont adjoints au bureau : MM. *Bondurand, Simon et Maurin*.

Dans la *Commission des finances*, sont placés avec le bureau : MM. *Clavel, Reinaud, général Bertrand*.

Enfin, la *Commission du concours* comprendra, outre le bureau : MM. *l'abbé Ferry, Gustave Fabre, de Balincourt, Enjalbert et Jouve*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

*Séance du 26 janvier 1901.*

---

Présents : MM. *Ducros, vice-président*, remplaçant M. *le président marquis de Valfons*, absent ; Bondurand, Simon, Mazel, comte de Balincourt, comte de Curières de Castelnaud, abbé Julien, Reinaud, Allard, Daudet, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, Gal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Après avoir fait agréer les excuses de M. *de Valfons, président*, qui les télégraphie de Lyon, où il est retenu, M. *Ducros*, s'adressant à ses confrères, dit en substance : « Je ne vous » cacherai pas l'émotion qui me prend en » m'asseyant au fauteuil présidentiel. Durant » le cours de ma vie aventureuse, je n'entre- » voyais pas l'honneur d'occuper cette place. » J'ai eu, jadis, beaucoup de succès, succès de » bon ou de mauvais aloi ; j'ai eu celui de » parler devant des rois. Ces succès n'étaient » rien à côté de celui-ci. Je suis très fier, je » vous l'assure, d'être *annuellement* quelque » chose de particulier parmi vous. Quand » j'étais jeune, mon père, me promenant par la » main, dans cette bonne ville, me disait par- » fois : *Vésés ben passa aqueu moussu ?* — » Qui est-ce ? répondais-je. — *Es un acadé- » mician !* — Qu'est-ce qu'il fait ? — Des li- » vres !!! — Cette pensée, faire des livres, m'a » fait travailler... pour être un académicien. »

Le procès-verbal de la séance du 12 janvier est lu et adopté.

M. *le secrétaire* dépose les publications pé-



riodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis cette date.

Il dépose également, de la part de l'auteur, *correspondant*, l'hommage suivant :

MADAME MARTHE BOUCOIRAN-DUBOS : *Des vers.*

M. *le secrétaire* fait hommage, selon le vœu du *de cujus*, au nom de M. Addi, pasteur à Lons-le-Saunier, *légataire universel* de M. Jules Salles, du portrait de celui-ci peint par lui-même. Cette toile, d'une ressemblance frappante et qui rappelle si heureusement la figure sympathique du regretté doyen, sera mise en bonne place dans la salle de nos séances, parmi les portraits de nos éminents devanciers qui ornent déjà le lieu habituel de nos réunions.

M. *le secrétaire* est chargé de transmettre à M. Addi l'expression de la vive reconnaissance de la Compagnie.

M. *le secrétaire* ajoute que le buste en bronze du généreux donateur à l'Académie et à la ville a été définitivement placé à la *Galerie des Arts*. D'accord avec le bureau, il pense qu'on en devrait faire une inauguration officielle. L'Académie partage cet avis et s'en remet à son bureau du soin de s'entendre avec la municipalité pour prendre à ce sujet toutes les dispositions nécessaires.

Enfin, M. *le secrétaire* dépose l'expédition que lui a transmise M<sup>e</sup> Renouard, notaire, du testament *parte in quâ* de M. Jules Salles, ainsi que la lettre, en date du 23 janvier courant, par laquelle M. Addi précise les instructions auxquelles le testateur fait allusion dans cet acte, *en ce qui concerne la fondation du prix auquel est affectée la somme de dix mille francs léguée à l'Académie de Nîmes*. Ces instructions sont les suivantes :

« Le testateur, dit la lettre, désire que les intérêts de ces dix mille francs (10.000 fr.) soient employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle découverte, le per-

fectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre littéraire, artistique ou musicale qui aura été faite dans le département du Gard pendant le cours de l'année.

» Il laisse à ses confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et dont la récompense sera une médaille de 300 fr. en or ou la somme de trois cents francs en écus.

» Dans le cas où il ne se présenterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait remis à l'année suivante en doublant la somme. »

Après avoir manifesté à nouveau toute sa gratitude envers son bienfaiteur, l'Académie délibère encore, unanimement, que le *legs Jules Salles* est accepté et délègue ses pouvoirs au *secrétaire perpétuel* pour toutes formalités et opérations destinées à faire entrer l'Académie en possession dudit legs.

M. le *secrétaire*, qui avait félicité M. Ponty, légataire universel de M<sup>me</sup> veuve Maumenet, de sa récente élévation au grade de contre-amiral, fait part de la réponse que celui-ci a faite à ces compliments pour en remercier M. le Président et MM. les Membres de l'Académie (Bizerte, 18 janvier 1901).

Communication est donnée de la circulaire suivante du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ayant pour objet le 39<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes à Nancy en 1901.

« Paris, le 7 janvier 1901.

» Monsieur le Président,

» Comme suite à ma circulaire en date du 6 août dernier, j'ai l'honneur de vous annoncer que le 39<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes s'ou-

vrira, à Nancy, dans la salle Poirel, le mardi 9 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 10, jeudi 11 et vendredi 12 avril.

» Le samedi 13 avril, je présiderai la séance générale de clôture.

» Comme les années précédentes, je me suis préoccupé de la délivrance des billets à prix réduit. Il a été arrêté entre les Compagnies de chemins de fer et mon Département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque Délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 27 mars au 12 avril seulement, et pour Nancy, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le **prix entier** de la place en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la *somme reçue*.

» Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Nancy au point de départ, de la même classe qu'à l'aller *et par le même itinéraire*, si elle est utilisée du 13 au 22 avril inclusivement. Les Délégués dont l'itinéraire normal, du point de départ initial à Nancy, s'établit par Paris, auront la faculté de s'arrêter à leur passage dans cette dernière ville, à l'aller comme au retour, *sous la réserve formelle, bien entendu, que ces arrêts auront lieu dans les limites de la validité des lettres d'invitation*.

» Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

« Je vous serai obligé de m'envoyer, *avant le 1<sup>er</sup> mars, dernier délai*, la liste des délégués de votre Société qui ont l'intention de se rendre à Nancy.

» Je vous serai obligé, Monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer le plus tôt qu'il vous sera possible ces dispositions aux mem-

bres de votre Société qu'elles peuvent intéresser.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,*

Pour le Ministre et par autorisation :

*Le Directeur de l'Enseignement supérieur,  
Conseiller d'Etat,*

L. LIARD.

L'Académie désigne pour la représenter au Congrès de Nancy MM. *Gustave Fabre, ancien président, Clauzel, secrétaire perpétuel, et Edmond Falgairolle, membre non résidant, substitut du procureur général à Nancy.*

M. *le secrétaire* avise ses confrères qu'il a répondu à la demande de M. l'abbé Requin, d'Avignon, ainsi qu'il avait été décidé à la dernière séance. Il fait part, à ce propos, du décès de M<sup>lle</sup> Léontine Bayle, directrice de l'Ecole communale de Sarrians (Vaucluse), et fille de M. *Gustave Bayle, correspondant à Avignon, auteur du travail en discussion entre M. l'abbé Requin et lui.* Ce deuil cruel, auquel s'associe la Compagnie, retardera forcément de quelque temps les explications et les réponses des contradicteurs.

Acte est donné du dépôt des comptes de M. *Bruneton, trésorier, pour l'année 1900.* L'examen en est renvoyé à la Commission des finances nommée dans la séance dernière.

M. *le secrétaire* communique une lettre du 14 janvier courant, adressée, par ordre de M. le Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à M. Mourier, qui la lui a transmise sans retard, et relative au legs Sabatier. Elle annonce que, le 6 janvier, a été adressé au Ministère de l'Intérieur le dossier complet de cette affaire avec invitation à préparer un décret conforme aux demandes de l'Académie.

On passe aux lectures.

M. *de Balincourt* expose que *Jean Reboul* ou ses héritiers ont chargé trois mandataires de classer, de revoir et de publier à leur convenance, s'il y a lieu, les œuvres et autres documents laissés par lui. De ces mandataires, MM. Germer-Durand, Démians, abbé de Cabrières, ce dernier reste seul, devenu, depuis, Monseigneur de Montpellier. Par sa parenté avec M. *de Balincourt*, celui-ci est actuellement en possession de ces dossiers. Il les dépouille, à la place des mandataires primitifs, les uns disparus, l'autre trop occupé par l'administration de son diocèse. Il se propose de communiquer à la Compagnie, suivant les facilités des ordres du jour et par circonstance, les découvertes intéressantes qu'il pourra faire. Il lit aujourd'hui :

Une poésie adressée *A M. et M<sup>me</sup> Chazaud en leur envoyant la pièce A la Tourmagne*. M. Chazaud était alors receveur général à Nîmes.

Deux poésies patoises du même auteur sont ensuite lues par M. *Alexandre Ducros* :

(a) *A A. Bigot*.

(b) *L'Asé et si Mestré*.

L'Académie entend avec satisfaction cette communication d'œuvres posthumes d'un confrère qui jeta un si grand lustre sur la Compagnie.

M. *Clauzel* présente, enfin, le rapport suivant sur l'hommage de *Madame Marthe Boucoiran-Dubos* : *Des Vers...*

» Messieurs,

« En 1898, dans la séance du 19 novembre, notre confrère, M. Alexandre Ducros, nous présentait quelques poésies manuscrites d'une de ses jeunes protégées. Notre appréciation en fut éminemment favorable. Nous en avons remarqué et spécialement retenu deux pour les mentionner dans notre procès-verbal : *Après la mort et Crépuscule*.

» Les suites de cette bonne impression ne se firent pas longtemps attendre et la conclusion naturelle de cette lecture fut rapide. Dès le 17 décembre suivant, nous admettions l'auteur, M<sup>me</sup> Marthe Boucoiran-Dubos, au nombre de nos *correspondants*.

» Ces essais poétiques viennent de se compléter et d'affronter le public en une plaquette de 63 pages.

» C'est encore M. Alexandre Ducros qui les présente au lecteur, par une préface aussi spirituelle que brève, où il se défend d'en faire une, en rappelant le mot piquant que lui écrivait, un jour, à lui-même le fin critique Jules Claretie : « Les préfaces, mon cher ami, ne servent qu'à diminuer ceux qu'elles prétendent grandir. »

» Après avoir caractérisé d'un mot des plus flatteurs, *bijou littéraire*, le petit livre de M<sup>me</sup> Boucoiran-Dubos, notre confrère conseille simplement et sincèrement de lire ces vers (*Des Vers!* tel est le titre court et modeste qu'a voulu l'auteur), « c'est-à-dire ces pensées » habillées avec la rime, que balancent les » souples hémistiches, pour produire le charme pénétrant qui berce et captive. . . . ces » vers, coulant comme une onde cristalline, » ces vers de la vingtième année, parfumés et » fleuris, ayant des reflets d'aurore, des lueurs » d'aubes matinales. »

» Je m'associe, Messieurs, à ces éloges. Et, pour vous prouver la sincérité de mon sentiment, je ne veux rien taire des impressions que ces vers m'ont procurées.

» Après la critique, combien anodine, mes compliments n'auront certes pue plus de valeur.

» Le recueil comprend quatorze pièces, sur lesquelles huit sonnets. Je ne dis pas que, sans défaut, ils vaillent, comme le classique Boileau en proclame la possibilité, de longs poèmes. Mais on y trouve des idées fraîches et élevées, des aperçus ingénieux, des rapprochements intéressants, une langue presque

toujours harmonieuse, parfois un véritable souffle lyrique.

» Je ne chicanerai point trop sur certaines imperfections, faiblesses inhérentes aux premiers essais de la vingtième année. Je n'accuserai pas trop nettement cette constatation que *flamme* n'a jamais d'autre rime que *âme*, et réciproquement. Nous sommes évidemment très loin de la richesse de la rime de Théodore de Banville.

» Dans la pièce : *A nos vingt ans*, je ne veux pas m'appesantir sur l'amphibologie produite par la construction de la phrase aux deux derniers vers de la dernière strophe :

Pour nous les fleurs viennent d'éclore,  
Dans nos cœurs émus, palpitants,  
Où le Rêve fleurit encore,  
Vibre la Chanson du Printemps.

» Je ne veux pas davantage dénoncer trop vivement un peu de prosaïsme, par ci par là, non plus qu'un peu de fadeur ou de poncif.

Calinement, je veux me blottir près de toi,  
*Tandis que je me sens pleine d'un tendre émoi.*  
.....

Sur mon front, mes cheveux, légère et caressante,  
En un geste alangui, passe ta main brûlante.

Cependant que je sens mon cœur près de ton cœur  
Et que je goûte ainsi l'ineffable bonheur.

(*Crépuscule*, pp. 17 et 18)

Je vais enfin oser te dire  
Que je joins à ces dons mon cœur.

(*Declaration*, p. 41)

» Il semble qu'une simple interversion de mots, en arrangeant ce vers, l'aurait rendu plus clair et plus euphonique :

*Qu'à ces dons je joins mon cœur.*

» La maîtrise viendra sûrement avec la pratique.

» Déjà, à côté de ces légères imperfections,

que de choses savoureuses presque toujours,  
et souvent vraiment grandes, noblement ins-  
pirées !

» Ecoutez ce sonnet où s'affirme la saine et  
consolante croyance en une vie future.

APRÈS LA MORT.... (p. 18)

Je me pose souvent la question troublante :  
Au delà de la mort que peut-il exister ?  
Un éternel sommeil sous la pierre pesante,  
Avec l'oubli de tout ce qu'on vient de quitter ?

Ou bien un doux réveil que l'aube éblouissante  
D'un autre nouveau jour viendra nous apporter ?  
Tandis que l'âme, libre et toute frémissante,  
Dans l'éther infini s'en ira palpiter ?

Je ne sais... Cependant quand on a, sur la terre,  
Aimé, pleuré, souffert, si l'on songe au Mystère  
Qui voile l'Avenir, on y cherche un espoir.

Car ce qui pense en nous ne veut pas disparaître.  
Et si notre chair meurt, notre esprit veut renaître,  
Pour s'envoler paisible en songeant au Revoir.

» Encore la même pensée dans cette pièce :

A LA MÉMOIRE D'ARMAND MAZEL (pp. 57 et 58)

Il allait joyeux dans la vie,  
.....  
.....  
.....

Mais maintenant tout est silence.  
Plus d'écho. Le piano dort  
Et le bonheur au loin s'élance  
Et fuit ce toit. *L'enfant est mort.*  
(Ressouvenir de notre Jean Reboul.)

Il est là, sous la blanche pierre,  
Au froid cercueil il appartient,  
Et le cœur reste au cimetière  
D'où la douleur seule revient.

Seule?... Pourtant une espérance  
Doit luire au fond du noir chagrin,  
Adoucissant l'âpre souffrance,  
Eclairant l'austère chemin.



Comme durant le soir plein d'ombre  
On espère en un jour nouveau,  
Et, pendant l'hiver triste et sombre,  
On attend le gai renouveau.

Ainsi, dans toute âme angoissée,  
Se glisse un doux rayon d'espoir,  
C'est la consolante prière  
D'une autre vie et d'un revoir.

» Appréciez la langue concise, précise et forte  
de ce sonnet, dédié *Au poète* ALEXANDRE DUCROS,  
qui a bien inspiré l'auteur :

INFINI... (p. 33)

Un siècle meurt. Sa fin à peine se révèle  
Par un doux bruit, léger comme un battement  
[d'aile  
D'un oiseau prisonnier, qui, captif trop longtemps,  
S'échappe un soir d'hiver, pour chercher le Prin-  
[temps.

Cent ans ont fui !... Cent ans, c'est une bagatelle !  
Et de l'addition immense une parcelle !  
Un atôme perdu dans l'infini des Temps !  
Un rien qui compte à peine en ces calculs géants !

Cent ans ne troublent pas des mondes l'existence.  
Mais, s'ils passent sur eux avec indifférence,  
Ils fauchent sans pitié les vulgaires humains.

Nous, qui voulons régner sur la Nature entière,  
Nous passons, tandis que l'immuable matière  
Puisse dans notre mort de nouveaux lendemains.

» Et cette note de l'énergie, du courage  
humain, dans cet autre sonnet :

JE NE VEUX PLUS DOUTER. (p. 49)

Je ne veux plus douter. Je veux croire au Mystère  
Dont nul n'a pu jamais sonder la profondeur.  
Je veux croire à la paix que donne la prière,  
Croire avec assurance et croire avec candeur.

Je ne veux plus douter, car elle est trop amère  
La coupe du sceptique, et j'en ai froid au cœur.

Je veux croire au bonheur ; et, s'il est éphémère,  
J'en aurai pu jouir quand même avec ardeur.

Je ne veux plus douter. Je veux croire à la joie,  
Croire au bien qu'on peut faire en parcourant sa  
Et croire à la vertu jusqu'à mon dernier jour. [voie,

Pour mes dix-huit printemps, le doute est par  
Et je veux effacer de mon cœur toute l'ombre, [trop sombre ;  
Et puis ne plus douter, ami, de ton amour.

» Dans le SUICIDE, enfin, (page 61), vous  
trouverez ce lyrisme auquel je faisais tout à  
l'heure allusion, ces ingénieuses inventions,  
ces rapprochements curieux et piquants, et, à  
la dernière strophe, une pensée exacte, expri-  
mée sobrement et nettement.

Il a buté sur la misère  
Pour avoir trop levé les yeux.  
.....  
.....  
Car, pour mettre un terme au voyage,  
Et rentrer dans l'éternité,  
Il faut que le cœur se partage  
Le courage et la lâcheté.

» Et pour conclure, Messieurs, je redirai  
avec M. Alexandre Ducros : « Par cette époque  
» de décadentisme, où, comme pour la plus  
» vulgaire des denrées, on sophistique la poé-  
« sie, il est bon, il est consolant de voir sur-  
» gir un vrai poète épris du divin idéal. »

» Et je me permettrai de dire, au nom de  
l'Académie, que nous avons eu une bonne  
inspiration de vous affilier M<sup>me</sup> Marthe Bou-  
coiran-Dulos.

» Heureux suis-je que les circonstances nous  
fassent arriver ce petit volume de vers le jour  
même que pour la première fois nous préside  
le poète qui est le protecteur, et qui fut le par-  
rain de celle dont vous voudrez certainement  
saluer, comme lui et comme moi, les débuts,  
« nouvelle recue du bataillon sacré » que notre

confrère voit déjà prendre « sa place au premier rang ».

» C'est pour cela, et non pas seulement parce que l'exemplaire que nous avons reçu porte en tête : *Messieurs les Membres de l'Académie de Nîmes*, que j'ai tenu à vous en parler, ainsi que je l'ai fait et sans retard, en un rapport spécial et point par trop développé, j'espère, à votre gré. Je souhaite que vous partagiez mon sentiment. J'en ai la confiance. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

*Séance du 9 février 1901.*

---

Présents : MM. Ducros, *vice-président*, remplaçant M. le *président* marquis de Valfons, absent de Nîmes, pour assister au mariage de sa nièce, M<sup>lle</sup> d'André, dont il est témoin ; Bondurand, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Maruéjol, général Bertrand, Lavergne, colonel Robin, Gal, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont arrivées depuis cette date.

Il offre de la part des auteurs, les hommages suivants :

ARSÈNE THÉVENOT : *Souvenirs d'un journaliste (1883-1889)*.

ULYSSE DUMAS : *Sépulture mégalithique de Foissac (Gard)*.

La SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG annonce, par une circulaire du 31 janvier dernier, qu'elle a « l'intention d'offrir un souvenir » à son vénéré président, *Monsieur le com-mandant Jouan*, à l'occasion de ses 80 ans... » Elle serait reconnaissante de bien vouloir » se joindre à elle en envoyant une souscription... » L'Académie pense que ces fêtes doivent se passer et se payer en famille. Elle suit, du reste, ses traditions en s'abstenant.

La SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE ROUEN fait connaître que le Comité d'organisation du *Congrès des Sociétés industrielles techniques*

*et savantes* a l'honneur de convier à ce Congrès qu'il prépare et qui devra coïncider avec l'ouverture de l'Exposition des Arts appliqués à la décoration des tissus, qu'organise la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, pour la mi-juin 1901. Le Comité sollicite, avec l'adhésion de la Compagnie et le concours de ses membres, les avis et documents susceptibles d'aider à constituer le programme qu'il convient de publier dans le plus bref délai.

M. le secrétaire communique une lettre de M. l'abbé Requin (Avignon, 26 janvier 1901), par laquelle il compatit au deuil cruel qui a récemment frappé son contradicteur, M. Bayle, relativement aux *Essais d'imprimerie à Avignon en 1444*. M. l'abbé Requin demande la remise à plus tard de la réponse qu'il a sollicité la permission de faire, devant la Compagnie, au travail de M. Bayle.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre, datée de Lons-le-Saunier, 3 février 1901, et à lui adressée par M. Addi, légataire universel de M. Jules Salles. M. Addi remercie « des » sentiments de gratitude de l'Académie ». Il est « profondément touché du pieux souvenir « qu'elle garde de M. Jules Salles, et de la » place d'honneur qu'elle lui donne (à son portrait) parmi ses plus grandes illustrations... » Si on inaugure le buste de l'éminent artiste » et du noble cœur que nous pleurons, je serais heureux, ajoute-t-il, et fier d'assister à » cette fête en l'honneur de celui qui avait » trouvé ses dernières joies en ce monde à » l'Académie de Nimes, pour laquelle il avait » autant de respect que d'affection.... C'est » une idée excellente, dit-il enfin, que celle de » reproduire dans les *Mémoires* de l'Académie » le portrait de M. Salles et j'approuve de » tout cœur votre projet en me mettant à votre disposition pour sa réalisation..... »

M. le secrétaire communique, enfin, une lettre de M. Charles Mourier, du 6 février courant. Elle lui transmet une note par lui reçue, la veille, du cabinet du Président du

Conseil (Ministère de l'Intérieur et des Cultes) au sujet du *legs Sabatier*. M. Mourier, d'après les renseignements qui lui sont ainsi fournis, ajoute : « Tout porte à croire que la solution » ne se fera pas longtemps attendre. Vous » pouvez d'ailleurs être assuré que je ne perdrai pas cette trop vieille affaire de vue. »

M. le secrétaire indique que le décès de M. Jules Salles laisse une vacance dans la *Commission du legs Maumenet* et qu'il paraît nécessaire de la combler. M. Doze, aujourd'hui le plus ancien membre de l'Académie, est désigné pour remplacer le *doyen décédé*. Sont également désignés pour faire partie de cette Commission MM. *Gustave Fabre* et *Maurin*.

La parole est donnée à M. Clauzel, rapporteur de la *Commission de publication*. Il dit qu'elle s'est réunie, le même jour, à 5 heures de relevée. Etaient présents : MM. *Clauzel*, *Daudet*, *Bruneton*, *abbé François Durand* et *Bondurand*. Sur les observations de M. le trésorier, il a été décidé que le volume des *Mémoires* ne contiendrait qu'environ 24 feuilles d'impression. Il comprendrait donc, selon les évaluations des manuscrits proposés, les travaux suivants :

Discours prononcé aux obsèques de M. ACHILLE BARDON par M. *Maurin*, président.

#### PIÈCES LIMINAIRES

Pour l'Epigraphie! discours d'ouverture, par M. *Maurin*, président.

Compte rendu des travaux de l'Académie de Nîmes pendant l'année 1899, par M. *Marcellin Clavel*, ancien président, sur les notes de feu M. A. *Bardon*, président sortant.

Rapport sur le concours de 1899 (Histoire), par M. *l'abbé François Durand*, membre résidant.

Pour Alphonse Daudet (poésie), par M. le pasteur *G. Fabre*, membre résidant.

Comment marchent nos Tramways électri-

ques, par M. *Gérard Lavergne*, membre résidant.

« Le Canard sauvage » d'Ibsen, par M. *l'abbé Cl. Delfour*, membre résidant.

Vers pour l'inauguration du MONUMENT D'ALPHONSE DAUDET, par M. *Alexandre Ducros*, membre résidant.

Coucher de soleil, par M. *Raymond Février*, membre non résidant.

Vies silencieuses, par *le même*,

#### HISTOIRE ET HISTOIRE LOCALE

La question de l'Imprimerie à Avignon en 1444 et 1446, par M. *Gustave Bayle*, correspondant.

L'Académie de Nîmes de 1752 à 1776, par M. *le comte E. de Balincourt*, membre résidant.

Construction et Réparations de l'Eglise de Saint-Gilles, par M. *l'abbé C. Nicolas*, membre non résidant.

Les Criées de Saint-Privat-du-Gard, texte de 1450, publiées par M. *Ed. Bondurand*, membre résidant.

Annales historiques de Bagnols, depuis 1788 jusqu'à 1805, par feu *Léon Alègre*, membre non résidant.

#### INAUGURATION DU MONUMENT D'ALPHONSE DAUDET

Procès-verbal de la séance ouverte du 7 avril 1900.

Allocution de M. *Georges Maurin*, président.

Réponse de M. *Ernest Daudet*, membre honoraire.

Gloires nimoises, par M. *Paul Clauzel*, secrétaire perpétuel.

Charradisso à l'Académie de Nîmes, par *Battisto Bonnet*, membre ouïourari.

Discours à l'Académie de Nîmes, par M. *Baptiste Bonnet*, membre honoraire (traduction).

Au square de la Couronne.  
Discours de M. *Reinaud*.  
Allocution de M. *Maurin*.  
Discours de M. *Roujon*, directeur des Beaux-Arts.

Sonnet lu au nom du félibrige latin (avec traduction).

M. *Roux*, félibre, de Sanilhac (poésie patoise).

M. *Paul Mounet*, de la Comédie française (acrostiche de M. *Edgard Carcassonne*).

Remerciments de M. *Léon Daudet*.

Plaque commémorative (boulevard Gambetta, n° 20).

*L'Arlésienne*.

Conférence (au Théâtre) de M. *Ernest Daudet*, membre honoraire.

Charradisso au tiatre de Nime (avec traduction), pèr M. *Batisto Bonnet*, membre ou-nourari.

M. *Clauzel* ayant proposé de conserver, dans les *Mémoires*, le souvenir de notre généreux donateur, récemment décédé, M. *Jules Salles*, en lui consacrant quelques pages et en y reproduisant son portrait, cette motion a été favorablement accueillie d'une voix unanime. Ce souvenir pieux pourrait commencer le volume de l'année présente (1901). C'est le projet qu'approuve, dans la lettre ci-dessus relatée, M. *Addi* et pour la réalisation duquel il offre, du reste, son concours.

Toutes ces propositions de la Commission sont successivement adoptées sans difficultés, après explications, discussions et délibérations régulières.

Le même *rapporteur* donne ensuite quelques renseignements sur la réunion de la *Commission des finances*, qui a suivi celle de publication, et à laquelle étaient présents, outre les membres du bureau précités, MM. *Reinaud* et le général *Bertrand*.

M. *Bruneton*, trésorier, donne alors lecture



de son compte rendu financier, qui est ainsi conçu :

« MESSIEURS,

» J'ai l'honneur de vous soumettre le relevé de nos comptes pendant l'exercice 1900 et de vous exposer l'état de notre situation financière.

» Cet exposé trouve, cette année, un intérêt particulier dans le fait de l'entrée en possession du legs important fait à notre Compagnie par notre regretté confrère M. Maumenet.

» Nous avons cru devoir diviser notre compte en trois chapitres ; la comptabilité sera plus aisée à suivre et répondra mieux à la situation.

» Le premier chapitre sera consacré au compte ordinaire de la Compagnie ; le second au compte de réserve ouvert en vertu de votre délibération et formé des avances faites par l'Académie à la succession Maumenet ; le troisième correspondant à la fondation Maumenet.

*Compte des Dépenses ordinaires :*

Exercice 1900, arrêté au 31 décembre :

Recettes.....	Fr.	6.581	40
Dépenses.....		5.319	50
			<hr/>
Excédent actif.....		1.261	90
			<hr/> <hr/>

Représenté par :

Compte de MM. Arnaud et Cie.....	1.058	25
En caisse chez le Trésorier.....	203	65
		<hr/>
	1.261	90
		<hr/> <hr/>

En légère diminution de Fr. 63 35.

*Détail des Recettes :*

Solde créditeur de 1899.		
En caisse.....	206 50	} 1.325 25
Compte courant Arnaud et Cie.....	1.118 75	
35 cotisations (membres résidants).		912 »
23 — (membres non rési- dants).....		345 »
37 — 1900 (correspondants)		370 »
3 — 1899 ( id. )		30 »
8 diplômes (dont 2 de 1899).....		80 »
Subvention municipale.....		500 »
— départementale.....		600 »
Vente de volumes et divers.....		20 20
Remboursement de médailles (con- cours).....		90 10
Remboursement des avances Mau- menet.....	2.291 10	
Agios.....	17 75	
<b>Total.....</b>	<b>6.581 40</b>	

*Détail des Dépenses :*

Compte de Gervais.....	235 35
— Chautard.....	100 »
— Parguel, graveur.....	18 »
— Coste.....	10 »
— Chastanier.....	1.519 »
Souscription au monument Daudet.	100 »
Jetons argent concours.....	104 40
Jetons bronze concours.....	27 85
<i>Revue du Midi</i> .....	10 »
Estampages.....	3 »
Séances publiques (deux).....	148 70
Cinquantenaire de M. Jules Salles..	37 »
2 jetons dorés et gravés.....	10 »
Prix de l'Académie.....	300 »
Gravure de planches pour le frère Sallustien.....	100 »
Porté à la réserve.....	2.300 »
Compte de Bonnet, menuisier.....	209 »
Frais divers (timbres, etc.).....	35 65
Frais d'encaissement et retours (4).	51 55
<b>Total.....</b>	<b>5.319 50</b>

*Compte des Jetons :*

Jetons argent <i>Æmula</i> , solde.....	38
— distribués.....	16
Reste.....	<u>22</u>
Jetons argent (concours) en caisse ...	26
Reçus.. ..	50
	<u>76</u>
Distribués.....	26
Solde à nouveau.....	<u>50</u>
Jetons bronze (concours) reçus.....	50
Distribués.....	2
Solde en caisse.....	<u>48</u>
Jetons bronze <i>Æmula</i> en caisse.....	25
— rentrés.....	389
	<u>414</u>

Distribués, 430; en caisse, 19; non réclamés, 35.

*Compte de réserve :*

Versé.....	2.300 »
Intérêt des fonds placés.....	80 »
Total.....	<u>2.380 »</u>
A déduire achat de 80 fr. rente russe 4 o/o 1880.....	2.044 50
Solde disponible.....	<u>335 50</u>

*Fondation Maumenet :*

1.397 fr. rente 3 o/o à 101.63.....	46.953 80
853 fr. rente 3 1/2 o/o à 101.90...	24.885 35
<u>2.250 fr.</u>	<u>71.839 15</u>
Encaissement d'arrérages.....	1.047 75
Reçu de M. Bellot.....	1.000 »
	<u>73.886 90</u>

A déduire :

Bourse de voyage Brun. 500 »	{	1.400 60
Chèque Siot-Decauville. 450 60		
Facture Pécherat..... 450 »		
Solde au 31 décembre 1900.....	<u>72.486 30</u>	

La discussion ayant eu lieu sur ces comptes de l'année écoulée et sur les observations du trésorier relatives au budget de l'année nouvelle, l'apurement a lieu pour le passé ainsi que l'adoption des propositions faites pour l'exercice courant, le tout à l'unanimité, sauf la voix du trésorier, qui s'abstient pour obéir aux prescriptions de l'article 40 du règlement dont toutes les dispositions ont été rigoureusement suivies.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Bondurand* commence par la sienne sur *Une histoire allemande de la littérature française*.

M. *le colonel Robin*, qui lui succède, donne connaissance de son *Aperçu sur l'expansion de l'Islamisme*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est ajournée à une date ultérieure et la séance est levée.

*Séance du 23 février 1901.*

---

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président*; Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, comte de Curières de Castelnaud, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Maruéjol, général Bertrand, Jouve, colonel Robin, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qu'il a reçues depuis cette date, d'envoi des sociétés correspondantes.

Il fait hommage, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

ACADÉMIE DU VAR : *Livre d'or du Centenaire (1800-1900)*.

PROSPER FALGAIROLLE : *La Tour Carbonnière à travers les siècles*.

PROSPER FALGAIROLLE : *Du Vidourle au Rhône. — Excursions archéologiques et pittoresques dans la partie méridionale du département du Gard*.

M. le *président* exprime à M. le *secrétaire perpétuel*, qui vient de perdre sa tante, Mme Clap, sœur de sa mère, ses plus sympathiques condoléances et celles de ses confrères.

Passant aux lectures annoncées, l'Académie entend d'abord la première partie du mémoire de M. de Balincourt sur *Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres*.

M. de Valfons raconte ensuite fort spirituellement, avec de curieuses anecdotes, *Comment voyageaient nos anciens*.

M. Clauzel fait part de l'envoi poétique de M. M. Dumas, correspondant à Baron, que l'on connaissait seulement comme archéologue. Cet envoi comprend deux pièces. La première est une sorte de scène dialoguée entre propriétaire et locataire sous ce titre : *Pour payer ce qu'on doit les vieux moyens sont encore les bons*. La seconde est une épître *Au vieux château de l'Arques*.

M. Clavel, enfin, a demandé et obtenu la parole. Il donne, d'après des correspondances du mois de décembre 1900, des renseignements sur le régiment de marche du corps expéditionnaire de Chine, régiment dont font partie un bataillon du 4<sup>o</sup> de ligne en garnison à Nîmes, un bataillon du 58<sup>e</sup> à Avignon et un bataillon du 61<sup>e</sup>, et sur les affaires de Chine :

« Dès notre débarquement, dit un correspondant, le régiment de marche a été disloqué : le 40<sup>e</sup> a fait partie de la colonne internationale commandée par le général Bailloud, qui a occupé Pao-Ting-Fou ; c'est la seule qui, jusqu'à présent se soit battue contre les Boxers ; ce bataillon est actuellement à Pao-Ting-Fou, et dans les environs.

» Le 58<sup>e</sup> jalonne, en partie, la route d'étapes de Tien-Tsin à Pao-Ting-Fou ; une compagnie et demie est encore à Tien-Tsin.

» Le 61<sup>e</sup> est partie à Pékin, partie sur la route ; nous ne sommes donc pas près de nous réunir.

» J'ai été cramponné à Tien-Tsin pendant deux mois, faisant un peu tous les métiers, regrettant de ne pas partir en colonne, ce qui m'aurait permis de mener une existence un peu plus active. Maintenant, je suis à peu près résigné, ayant, d'ailleurs une situation en quelque sorte indépendante, me laissant une certaine initiative et m'occupant de choses de notre profession.

» Nous sommes à Sti-Kou, à deux heures

de Tien-Tsin ; je commande là un poste d'étapes, avec, sous mes ordres, 60 hommes, 120 chameaux, 50 mulets et une quarantaine de coolies ; nous sommes au milieu de Chinois, et suis une sorte de mandarin..

» La discipline a été maintenue parmi nos hommes, malgré le mauvais exemple donné par ceux d'autres nations, nous avons obtenu qu'ils ne pillent, ni ne maltraitent les Chinois. A l'heure actuelle, le beau drapeau tricolore qui flotte sur le village, signifie pour les indigènes sécurité et protection. Aussi voyons nous avec grand plaisir les Chinois venir de tous côtés nous demander des drapeaux français pour les arborer sur leurs villages, et des postes pour les protéger. Partout où nous sommes, les villages se sont rapidement repeuplés, les habitants ayant de sérieuses chances de ne pas être tondus de trop près. »

De ces renseignements il résulte que bien des excès ont été commis surtout par des Cosaques et des Américains qui ne cherchaient qu'à piller et à tuer ; que les Allemands, eux, procédaient méthodiquement, comme ils ont fait en France en 1870-71 ; que, sans être de petits saints, les soldats français ont un fond d'humanité indéniable, et les officiers un parti pris absolu de faire la guerre en gens civilisés, non en barbares...

Une autre correspondance dit :

« Les Boxers, les partisans de l'impératrice et par conséquent de l'insurrection, ne bougent pas, pour le moment ; ils ne se froteront jamais à nous tant que nous serons en nombre dans le Petchili. Or si les Russes se sont retirés en grande partie et les Américains aussi, il reste encore une cinquantaine de mille hommes de troupes fraîches, solides, bien approvisionnées.

» Les Boxers se contentent de nous épier ; ils fuient dès qu'on dirige contre eux nos colonnes. Toutes les fois qu'on a voulu les poursuivre, ils se sont dérobés ; cela leur est

facile, car rien ne ressemble plus à un Chinois qu'un autre Chinois. Ils cachent leurs armes, se débarrassent de leurs ceintures rouges, leur signe distinctif, et les voilà redevenus civils. Nous pensons bien que plus d'un vient se présenter à nous comme coolie, mais avec l'impassibilité de leur visage, qui ne trahit jamais une émotion quelconque, il est impossible de les prendre en faute....

Et ailleurs :

« Il nous semble — on dira peut-être que nous raisonnons en soldats, mais comme notre vie est en jeu, notre opinion doit avoir quelque valeur — il nous semble que mieux eût valu poursuivre l'impératrice, sa cour, ses mandarins jusqu'au fond de la Chine si c'était nécessaire; la proposition en a été faite, on ne l'a pas voulu. Etant donné les ressources de la Chine, agricole et riche, 3,000 Français et une batterie de canons à tir rapide pourraient, à mon avis, traverser en hiver, toute la Chine du Sud au Nord. On ne le veut pas, et Li-Hung-Chang et ses acolytes continueront à nous bercer, surtout s'ils sentent les puissances divisées....

» Comme installation, approvisionnements, précautions pour la santé des hommes, nous tenons la tête, de l'aveu de tous — aussi bien que pour la discipline....

» Il fait un très beau temps, froid, mais sec, avec, souvent, un clair et gai soleil. Mais quand le vent souffle, par exemple, le thermomètre descend rapidement à — 20. Et que ça pique !... »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---



*Séance du 9 mars 1901.*

---

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président*; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, Enjalbert, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Nadal, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 février est lu et adopté.

M, *le secrétaire* fait le relevé des publications périodiques que les sociétés correspondantes ont fait parvenir depuis cette date.

Il dépose les hommages suivants, au nom des auteurs :

LOUIS VAVASSEUR : *Les deux vieux grognards*, petit drame en vers (2 actes, 1 tableau).

L. DE BERLUC PERUSSIS : *Par l'inaguracien de la fouont Jano d'Arc a Fourcouquié* (28 d'outobre 1900).

Communication est donnée de la circulaire n° 2, adressée par la direction des Beaux-Arts (ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts), relative à la 25<sup>e</sup> session des Sociétés des Beaux-Arts des départements. Elle porte la date du 1<sup>er</sup> mars 1901. Elle rappelle que la session s'ouvrira le mardi 28 mai 1901 et que les séances auront lieu de ce jour au vendredi 31 mai inclusivement, la séance de clôture étant fixée au samedi 1<sup>er</sup> juin. Les manuscrits seront reçus jusqu'au 10 mars 1901, à la direction des Beaux-Arts. Les demandes de cartes et de lettres de parcours devront parvenir à la même adresse avant le 20 mars au soir, terme de rigueur.

M. le secrétaire annonce le décès de M. Charles-François Jalabert. Il a succombé, à l'âge de 81 ans, le vendredi 8 mars, dans son domicile, à Paris, 9, rue Chaptal. Il était né à Nîmes, le 25 décembre 1818.

M. le président ajoute à cet avis les paroles qui suivent :

« En apprenant le décès de M. Jalabert, » notre illustre compatriote, j'ai le devoir » d'apporter ici l'expression des vifs regrets » de l'Académie dont il était *correspondant* » depuis le 16 février 1856.

» La renommée de M. Jalabert est de celles » que le temps confirme et que la postérité » ratifie; la reconnaissance du monde des arts » ne manquera pas à sa mémoire.

» L'un de ses proches parents me disait ré- » cemment qu'il peignait chaque jour malgré » son grand âge et que toujours amoureux de » son art il remplissait consciencieusement » une tâche quotidienne.

» Son nom, de bonne heure célèbre, lui a » valu d'être appelé en Angleterre pour y pein- » dre les portraits de plusieurs membres de la » famille royale.

» Ce n'est pas ici le lieu de vous entretenir » de cette longue et belle existence ainsi que » de ses œuvres. Je me bornerai à rappeler » celles qui sont à notre portée :

» *Virgile et Horace chez Mécène*, envoyé de » Rome en 1846 (il avait alors 27 ans), *La » petite fille des Abruzzes*, et une troisième » toile : *Metella* embellissent notre musée.

» Au château de Saint-Privat, le portrait de » M<sup>me</sup> Calderon est l'un de ses chef-d'œuvres.

» A Nîmes, celui de M. le docteur Bonnes, » l'un de ses derniers portraits, est d'une fac- » ture et d'une ressemblance irréprochables et » nous ne saurions oublier le délicat portrait » qu'il fit de notre ancien et regretté secré- » taire perpétuel, M. Liotard.

» En résumé, la vie de notre confrère est » toute de travail et d'honneur; elle mérite, » avec les regrets que nous éprouvons, notre » admiration et notre estime.

» C'est l'expression de ce sentiment que je  
» vous demande de conserver dans le procès-  
» verbal de cette séance et d'y inscrire en  
» même temps notre profonde sympathie pour  
» le confrère cruellement et doublement frappé  
» aujourd'hui. »

M. *le président* consulte l'Académie, conformément à l'article 15 du règlement, sur le remplacement de M. *Jules Salles*, décédé. La vacance est déclarée. Il est décidé que le registre de présentation sera ouvert au commencement de la prochaine séance et clôturé à la fin de la réunion suivante,

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *correspondant*. M. *l'abbé Requin*, *archiviste diocésain à Avignon*, est désigné à l'unanimité des 16 membres présents et votants.

M. *Jouve* a la parole pour donner connaissance de son travail sur *Le Palais de Justice de Nîmes*. Il communique les trois premiers chapitres de son étude, qui ont pour titre :  
1. *Basilique* ; — 2. *Château des Arènes* ; —  
3. *Maison du Roi*.

M. *Clavel* donne, d'après des correspondances particulières de la fin de décembre, de nouveaux renseignements sur notre corps expéditionnaire et les affaires de Chiue.

Ce qui s'en dégage toujours, c'est la résistance passive des Chinois, le défaut d'entente entre les alliés, et l'influence funeste de ce défaut d'entente sur les négociations. Il en résulte même que les Européens, résidant depuis longtemps en Chine, doutent fort que la bienveillance des procédés envers les Chinois soit interprétée par eux autrement que comme une marque de faiblesse ; ils estiment, au contraire, qu'un langage énergique, suivi d'actes, aurait beaucoup plus d'effet.

Il n'y a pas de combats sérieux, mais de fréquentes escarmouches qui prouvent que les Chinois ne désarment pas.

« Il y a une quinzaine de jours, dit un des correspondants, une colonne, composée de 800 allemands et 300 italiens, marchait vers Ka-

lyan, ville marchande, importante, entre Pé-kin et la grande muraille, le principal centre du transit du thé et des fourrures entre la Chine et la Sibérie. Comme on méprise les Chinois, la colonne, quoique commandée par un colonel allemand, se gardait négligemment. Dans un défilé, elle a été subitement assaillie par des milliers (on parle de 10 000) de Chinois, et ne s'est tirée de ce mauvais pas qu'en perdant 60 tués et 200 blessés allemands et une bonne partie des italiens. On ajoute que le colonel York, responsable de cet échec, se serait suicidé ; ç'a été une grande mortification pour nos vainqueurs de 1870, qui auraient bien voulu passer l'affaire sous silence. . . »

« Il y a quelques jours, dit un autre, j'étais allé, avec une section de la compagnie, escorter un convoi de ravitaillement à 30 kilomètres de Tien-Tsin, lorsque le reste de la compagnie, encore en ville, reçoit subitement l'ordre de partir pour certain village à quelque distance, où des armes cachées par les Chinois étaient signalées. La compagnie part aussitôt, ne trouve rien dans le village, pousse plus loin, reçoit des coups de fusil : un lieutenant d'infanterie de marine est tué, un lieutenant de la ligne reçoit une éraflure, et 30 soldats sont blessés. Les Boxers du village pris d'assaut avaient eu le temps de déguerpir, emportant leurs morts et leurs blessés. Ceci se passait à une vingtaine de kilomètres à peine de Tien-Tsin.

» Presque en même temps, une compagnie allemande, en service de campagne d'un autre côté de la ville, est accueillie à coup de feu et perd un homme. . . . »

Ainsi se passera l'hiver, pense-t-on ; au printemps, on se rembarquera avec, en poche, un traité accordant peut-être aux alliés tout ce qu'ils auront voulu, mais qui, après le départ, sera bientôt violé et déchiré. . . .

Les Russes, comprenant sans doute qu'il n'y avait plus rien à faire, sont presque tous partis, mais non les mains vides, après avoir rempli leurs fourgons.

Une grande partie des Américains est aussi partie, mais il en reste, déserteurs, qui pillent, de concert avec les Boxers.

Et ailleurs :

« ..... Si nous ne retirons pas d'avantages matériels de cette expédition, nous aurons montré à l'Europe, et surtout à l'Allemagne, ce qu'on peut attendre de notre organisation ; tout n'est sans doute pas parfait, mais il paraît difficile de mieux faire : les approvisionnements sont considérables ; nos troupiers vivent presque dans l'abondance, ils sont aussi les mieux et les plus chaudement habillés ; les Allemands s'extasiaient sur la rapidité avec laquelle tout a été créé.....

» L'armée russe nous a laissé cette impression que son organisation est bien inférieure à celle des Français et des Allemands ; leur corps d'officiers n'est, en général, pas à la hauteur des Français et des Allemands ; nous ne voyons que les soldats italiens dont le costume soit aussi délabré que celui des russes.

» A côté d'eux, nos troupiers semblent de grands seigneurs avec leurs larges manteaux de chasseurs alpins, leurs bérets, leurs gants de laine et tout le fourbi qu'on leur a distribué avec abondance...

» ... Ce ne sera peut-être pas sur la question de l'indemnité que les Chinois se montreront très récalcitrants, s'il s'agit de payer pour nous faire partir. C'est un pays riche. Le Petchili, où nous sommes, et qui n'est pas la contrée la plus riche, est une immense plaine que limitent seulement les hauteurs qui forment les premières assises des plateaux de Mongolie, plaine extrêmement fertile, produisant tout presque sans culture ; l'épaisseur de la terre végétale est considérable, la plaine est arrosée, soit par des cours d'eau, soit par des canaux que de puissantes dynasties ont fait creuser à l'époque de la splendeur de la Chine.

» Le pays est actuellement en décadence, mais il faudrait peu de chose pour le relever.

Si les puissances n'agissaient pas par égoïsme, prenaient réellement en mains la cause de la civilisation, nous ne partirions pas sans avoir donné à la Chine, même malgré elle, les moyens de briser les entraves qui l'empêchent de marcher avec la civilisation européenne.

» La dynastie actuelle (Mandchoue), considérée comme étrangère et barbare, est détestée. En la renversant, nous gagnerions la sympathie des provinces du Sud et ferions plus que tous les traités pour la pénétration européenne en Chine.

» Nous pourrions être aidés dans cette tâche par les grands marchands et les commerçants, nombreux et riches et plus éclairés, qui reconnaissent parfaitement la supériorité de notre civilisation et les avantages qu'on en retire. Au moment de la prise de Tien-Tsin, en juillet dernier, le tao-taï, ou trésorier de la ville, avait été l'organisateur de l'insurrection dans la région. Après l'occupation européenne, il s'était réfugié à Pao-Ting-Fou, espérant y demeurer inconnu et caché jusqu'à la fin de la campagne. Mais les grands marchands, qu'il avait pressurés et tondus jusqu'au sang, pendant son gouvernement, encouragés par la bienveillance du gouvernement provisoire établi pour assurer le maintien de l'ordre dans les villes, se mirent en campagne, payèrent des espions, et, au bout d'un mois, dénichèrent leur homme, le firent pincer par le général Bailloud qui le fit décapiter. C'est sur les commerçants qu'il faudrait s'appuyer, mais, pour que nous puissions compter sur eux, il faut qu'ils puissent compter sur nous et ne craignent pas d'être exposés, après notre départ, aux représailles des mandarins. »

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à une réunion prochaine, après la prorogation pendant trois mois de l'ouverture du registre de présentation pour une place de *membre non résidant*. (Voir le procès-verbal du 1<sup>er</sup> décembre 1900.)

La séance est levée.

*Séance du 23 mars 1901.*

---

Présents : MM. Ducros, *vice-président*, remplaçant M. *le président marquis de Valsons*, tenu éloigné par une indisposition; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Gal, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 mars est lu et adopté.

M. *le secrétaire* fait le dépôt des publications périodiques arrivées dans la quinzaine dernière, d'envoi des Sociétés correspondantes.

Sur une observation de M. *le secrétaire*, au sujet de la prochaine séance, dont la fixation régulière, qui coïnciderait avec les fêtes et les vacances de Pâques, pourrait gêner plusieurs confrères, il est décidé que cette réunion sera avancée de huitaine et aura lieu le samedi 30 mars courant. La marche réglementaire des séances reprendra ensuite à partir du samedi 20 avril prochain.

M. *le secrétaire* rapporte que les obsèques de M. *Charles Jalabert*, auxquelles la Compagnie spécialement convoquée s'est fait un devoir d'assister, ont eu lieu le lundi 11 mars, à 4 heures 1/2 du soir. M. A. *Ducros*, en l'absence de M. *le président*, s'est, en qualité de *vice-président* de l'Académie, fait l'interprète des regrets unanimes de ses confrères. M. *Robert*, membre de l'Académie, a prononcé ensuite, au nom de la *Société des Amis des Arts*, une allocution, qui, caractérisant le talent du

peintre éminent disparu, a expliqué la grande perte que l'art vient de faire en la personne de notre compatriote.

M. le secrétaire transmet les remerciements de M. l'abbé Requin, récemment élu correspondant. Ils sont exprimés dans une lettre du 19 mars courant, ainsi conçue :

« Avignon, 19 mars 1901.

» Monsieur le Secrétaire général,

» Permettez-moi d'abord de vous remercier de l'aimable lettre par laquelle vous m'annoncez ma nomination de membre correspondant de l'Académie de Nîmes.

» J'avais déjà appris cette nouvelle d'une manière officieuse et c'est pourquoi vous aurez reçu aujourd'hui la visite de M. l'abbé Brunel ou de son ami M. le chanoine Delfour, qui vous demandera : 1<sup>o</sup> si vous avez une séance avant le 1<sup>er</sup> avril, et 2<sup>o</sup> s'il me serait possible de vous lire ma réponse à M. Bayle.

» La raison de cette demande est que je suis encore à Avignon à cause du froid et du mauvais temps ; mais je vais partir pour Aix le 25. Cependant je pourrais retarder mon départ jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, si je pouvais vous lire ma communication.

» Dans le cas où vous ne pourriez pas faire droit à ma requête, je vous prierais de renvoyer ma lecture à la fin du mois de mai ou au commencement de juin. Cependant je dois vous dire que du 25 mai au 3 juin, à moins d'événements imprévus, je serai à Paris à la réunion des Sociétés des Beaux-Arts.

» J'espère que je serai maintenant dispensé de vous lire mon manuscrit au préalable, cette formalité me contrariait un peu, non que j'aie la moindre envie de casser des vitres, mais pour des raisons que je vous donnerai de vive voix.

» Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments confraternels.

E. REQUIN, arch. dioc. »



On passe aux lectures annoncées.

M. de Balincourt termine celle de son mémoire sur *Les d'Espérandieu d'Uzès et de Castres*.

M. Jouve, continuant son étude sur *Le Palais de justice de Nîmes*, donne connaissance de la partie relative au *Présidial* et aux *Tribunaux de la Révolution*. Il s'arrête au *Consulat*. La suite sera donnée en séances ultérieures.

M. Ducros communique deux pièces de poésie de M<sup>me</sup> Marthe Boucoiran-Dubos, correspondante. C'est d'abord un sonnet : *Le plus beau jour*. C'est ensuite une ode A *Nîmes*.

Enfin, M. Gustave Fabre donne lecture de cinq pièces de poésie, contribution annuelle de M. le pasteur Raymond Février, membre non résidant. Elles sont intitulées : *Fiancés*. — *La Flamme*. — *Le Papillon*. — *Pantoum*. — *Tahiti*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 30 mars 1901.*

---

Présents : MM. Ducros, *vice-président*, remplaçant M. le marquis de Valfons, *président*, absent; Clavel, Simon, Mazel, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, Lavergne, Jouve, *membres résidents*; G. Bayle, abbé Requin, *correspondants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 mars est lu et adopté.

C'est en conformité de la décision prise à cette date, que la séance tenue aujourd'hui a été avancée de huitaine, pour la régularité des quinzaines réglementaires être reprise le 20 avril prochain et suivie ensuite.

M. le secrétaire fait le dépôt des publications périodiques des Sociétés correspondantes que celles-ci ont fait parvenir dans la semaine écoulée.

Il offre, en hommage, au nom de l'auteur, les trois opuscules suivants :

ABBÉ REQUIN : *L'imprimerie à Avignon en 1444.*

DU MÊME : *Documents inédits sur les origines de la typographie.*

DU MÊME : *Origines de l'imprimerie en France (Avignon, 1444).*

M. le secrétaire fait connaître que, par décret du 28 mars courant, ont été nommés *officiers d'Académie* : MM. Simon (Joseph), *membre résident, conservateur de la Bibliothèque municipale de Nîmes*; Falgairolle (Prosper), *membre non résident, archiviste de la ville*

de Vauvert (Gard); Dumas (Louis), archéologue à Baron (Gard); et Pannet (Odile), conseiller municipal, administrateur de la caisse d'épargne, au Reynard, commune de Quissac (Gard), ces deux derniers correspondants.

M. le président adresse aux uns et aux autres des félicitations dont mention sera consignée au procès-verbal.

Distribution est faite aux membres présents du *Bulletin de 1900*.

M. le président souhaite la bienvenue à M. l'abbé Requin, qui remercie la Compagnie de l'avoir élu en qualité de *correspondant*.

M. l'abbé Requin demande la parole pour la lecture de son mémoire en réponse à celui de M. G. Bayle sur *la question de l'imprimerie à Avignon en 1444* (V. le procès-verbal du 21 avril 1900). Par dérogation à l'article 54 § 2 du règlement et par bienveillance pour un nouvel élu, sur l'avis du bureau, sanctionné par l'unanimité des membres présents, est immédiatement autorisée la communication de M. l'abbé Requin, qui la produit sans désemparer.

M. Bayle répond quelques mots, se réservant évidemment une réplique postérieure, écrite et mûrie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La suivante est remise, selon les résolutions précédemment prises, au samedi 20 avril prochain.

---

Séance du 20 avril 1901.

---

Présents : MM. Ducros, *vice-président*, remplaçant M. le marquis de Valfons, *président*, absent ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Maurin, comte de Balincourt, comte de Curières de Castelnau, Bruneton, Reinaud, abbé François Durand, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, Jouve, colonel Robin, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 30 mars est lu et adopté. En conformité de la décision arrêtée le 23 mars dernier, la régularité des séances de quinzaine, accidentellement interrompue, reprend aujourd'hui.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui sont arrivées depuis la dernière réunion.

Il y joint les hommages suivants, qu'il offre, au nom des auteurs :

COLONEL ROBIN : *L'insurrection de la grande Kabylie en 1871.*

DE BERLUC PÉRUSSIS : *Rapport sur les Tribunaux de Sisteron (de M. St-Marcel Eysseric).*

J. DE REY PAILHADE : *La décimalisation du temps devant les diverses branches de la science.*

M. le secrétaire fait remarquer l'importance de l'ouvrage du colonel Robin. « Cette importance, dit-il, consiste, non seulement dans » la dimension du volume, mais encore dans » sa valeur intrinsèque. Nous savons tous, en » effet, la sûreté des renseignements et du

» jugement de notre confrère, la clarté de sa  
» manière et la limpidité avec la sobriété et  
» l'énergie de son style. M. le général Ber-  
»trand en apporte, du reste, un compte-ren-  
»du, qui doit borner là ce que j'en aurais à  
» vous dire. »

M. le secrétaire dépose les programmes adressés par l'ACADÉMIE DE STANISLAS (*Nancy*) pour ses *Concours* de 1902 et de 1904.

Il communique la circulaire du 5 avril courant adressée par la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, avec un exemplaire du programme, pour inviter au *Congrès archéologique*, qui sera tenu à *Agen* (Lot-et-Garonne) et *Auch* (Gers), du 11 au 18 juin (soixante-huitième session. — 1901).

M. le président rapporte que M. *Edmond Falgairolle*, membre non résidant, a représenté la Compagnie, suivant la désignation qu'il en avait précédemment reçue, au *Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements*, qui s'est tenu à Nancy, du mardi 9 au samedi 13 avril courant. Il ajoute que le *Journal officiel* (du vendredi 10), dans l'un des procès-verbaux qu'il publie de ces réunions, porte le passage suivant qui intéresse l'Académie de Nîmes.

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

Séance du mercredi soir (10 avril 1901).

Présidence de M. Gasquet,  
recteur de l'Université de Nancy.

« Au nom de M. *Clauzel*, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, M. *Edmond Falgairolle*, substitut du procureur général à Nancy, membre non résidant de l'Académie de Nîmes, donne lecture d'un mémoire sur *Fabre d'Eglantine à Nîmes, en 1785*

» Après avoir constaté l'esprit incertain et mobile de *Fabre d'Eglantine*, tour à tour musicien, peintre, graveur et poète, M. *Clauzel* nous le montre jouant la comédie à Bruxelles, Lyon et Genève. Mais le métier d'acteur ne

suffisait pas à son activité ; il voulut s'élever jusqu'aux grandeurs de la direction théâtrale et tenter ainsi la fortune. Cela résulte d'une délibération du Conseil ordinaire de la ville de Nîmes, en date du 11 mars 1785, trouvée dans les Archives communales. Ce document intéressant et curieux relate le choix fait par la communauté de Fabre d'Eglantine, comédien de la troupe de Lyon, comme directeur des spectacles de la ville de Nîmes.

» Ce choix fut déterminé à la suite d'une délibération prise par une commission spéciale et des renseignements excellents recueillis sur Fabre d'Eglantine.

» M. *Clauzel* a annexé à son mémoire sur Fabre d'Eglantine deux documents sur les comédiens à Nîmes en 1769. Ils sont relatifs aux démêlés d'un membre de la tribu des Gavaudan, célèbres chanteurs, lequel était directeur à cette époque du théâtre de Nîmes, avec ses pensionnaires, qui faisaient des escapades, et à l'ordonnance municipale sur les acteurs et actrices, du 21 octobre 1769. Cette ordonnance punissait même de la prison certaines contraventions commises par les artistes des deux sexes. »

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre résidant* pour remplacer M. *Jules Salles*, décédé.

Le scrutin, auquel prennent part les 20 membres présents, donne 20 suffrages à M. *Ernest Dessaux*, officier de l'Instruction publique, professeur au Lycée, qui est proclamé élu.

Relativement à l'organisation de la séance publique, M. *le secrétaire* donne connaissance de la lettre qu'il a reçue de M. *le président* (de Paris, 17 avril 1901). Retenu à Paris plusieurs semaines, M. *le marquis de Valfons* prie M. *Ducros*, *vice-président*, de le remplacer à la présidence de l'Académie pendant toute son absence. Il rappelle qu'il est aux ordres de ses confrères en ce qui concerne la fixation de la séance publique.

Usant de la liberté qui lui est donnée, l'Académie fixe au jeudi 23 mai prochain, heure et local ordinaires, la séance publique annuelle. A cette occasion, sera inauguré le buste de M. Jules Salles, placé à l'entrée de la galerie.

Le programme de la séance publique est arrêté de la manière suivante :

1° Inauguration du buste de Jules Salles.

2° M. DE VALFONS, président : *Comment voyageaient nos anciens.*

3° M. MAURIN, président en 1900 : *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant cette année.*

4° M<sup>me</sup> Marthe BOUCOIRAN-DUBOS : *Poésie.*

5° M. CLAUZEL, secrétaire perpétuel : *Concours. — Legs Maumenet.*

6° *Distribution de récompenses aux donateurs d'objets antiques aux musées.*

7° M. JOUVE : *Les anciens Palais de Justice de Nîmes.*

8° Poésie : (a) M. RAYMOND FÉVRIER.

(b) M. ALEXANDRE DUCROS.

La Commission de distribution du legs Maumenet s'est réunie aujourd'hui, à 5 heures et demie. Étaient présents : MM. Ducros, Clauzel, Daudet, Bruneton, abbé François Durand, abbé Goiffon, Grotz, Maurin, général Bertrand.

M. Bruneton, trésorier, a fait connaître l'état du compte particulier Maumenet.

M. l'abbé François Durand a donné connaissance des demandes déjà produites et qui ont été renvoyées à son rapport. Il expose qu'après discussion, la Commission a résolu de proposer à la Compagnie les décisions suivantes :

1° A raison de leur situation particulière et de l'intérêt exceptionnel présenté par les jeunes Fernand Janin et Gabriel Guiraud, une somme de 500 francs serait accordée à chacun pour l'année scolaire courante.

2° Les autres demandes seraient réservées et jointes à celles qui vont se produire, sur l'avis à publier par la presse pour faire connaître les

dispositions testamentaires *Maumenet*, avec invitation aux postulants d'adresser au *secrétaire perpétuel*, dans le courant du mois de mai prochain, leur demande accompagnée des renseignements et pièces à l'appui, pour être statué le plus rapidement possible dans les limites des arrérages perçus ou à percevoir jusqu'au 30 septembre à venir.

Un échange d'observations a lieu entre divers membres, à la suite duquel les propositions ci-dessus relatées sont adoptées unanimement.

M. *Carrière* demande et obtient la parole pour ses propositions relatives aux donateurs d'objets antiques aux musées qu'il y a lieu de gratifier de médailles de souvenir et de remerciements. La liste en est arrêtée avec celle de M. *Goudard* relative au médaillier, conformément aux indications des conservateurs. Cette liste devant se trouver au procès-verbal de la séance publique, il est inutile (cela ferait double emploi) de la transcrire ici.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Maurin* donne connaissance de son *Compte rendu des travaux de l'Académie en 1900*, année de sa présidence, qu'il doit lire à la prochaine séance publique. Ce travail est pleinement agréé.

M. *le général Bertrand* demande la parole pour présenter sommairement l'œuvre de M. *le colonel Robin* dont hommage a été fait au nom de celui-ci au début de la séance : *L'insurrection de la grande Kabylie en 1871*. Il s'exprime en ces termes :

« Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, le 15 juillet 1870, l'Algérie jouissait d'une paix profonde. La Grande Kabylie en particulier, depuis notre occupation en 1857, grâce à l'organisation que nous lui avons donnée et aux mesures bienveillantes dont elle était l'objet, avait vu s'ouvrir pour elle une ère de prospérité, qui pouvait adoucir les regrets causés par la perte de son indépendance : elle trouvait à la fois sur nos marchés



des débouchés avantageux pour ses produits, et chez nos colons, au moment de la moisson, un emploi assuré de ses travailleurs. Il ne semblait donc pas que la sécurité pût être troublée par le départ de nos régiments. Maintes fois l'Algérie avait été dégarnie de nos troupes, qui allaient porter au loin notre drapeau victorieux ; les Tirailleurs Algériens étaient partis avec enthousiasme et avaient montré la plus grande bravoure sur les champs de bataille ; les indigènes souscrivaient des sommes considérables pour les blessés et ensemençaient gratuitement des terres pour le même objet ; des engagés volontaires se présentaient en foule dans les corps indigènes ; on pouvait donc penser que cette fois encore nos armes auraient les mêmes succès.

» Mais bientôt, nos revers jetèrent le doute dans l'esprit des indigènes et l'inquiétude dans le cœur des colons. La déchéance de l'Empereur, la proclamation de la République furent accueillies avec une surprise mêlée de crainte par les uns, avec un esprit de réformes et de bouleversements par les autres. Un vent de vertige, excité par les exaltations de la presse, se répandait sur la colonie tout entière ; les comités de défense poussaient au départ des troupes permanentes et les quelques régiments restés en Algérie s'embarquaient successivement, remplacés par des bataillon de mobiles et de gardes nationales mobilisées, mal armés, sans instruction ni discipline, avec des chefs inexpérimentés et des hommes poussés à l'iusubordination par les clubs et les journaux ; les dépôts de zouaves et du train n'avaient que des conscrits ou des engagés volontaires, avec des cadres insuffisants.

» L'autorité civile s'illusionnait complètement sur la fidélité des indigènes et sur l'ascendant qu'elle pouvait avoir pour maintenir l'ordre sans l'appui de l'armée. Néanmoins, notre grande colonie eût heureusement franchi cette crise, sans les fautes du Gouvernement de la défense nationale, sans les folies

et les excès de quelques énergumènes, et sans l'application hâtive de réformes imprudentes, telles que : la désorganisation du commandement ; la promesse de distribution de terres aux colons, ce qui alarmait les indigènes ; la suppression des bureaux arabes, qui maintenaient les tribus dans l'obéissance ; la mise à l'écart et la déconsidération des officiers ; enfin et surtout, la naturalisation en masse des israélites indigènes, proclamée par décret du 24 octobre 1870.

» Ce décret, qui irritait profondément les musulmans et exaltait une race jusque-là tenue à l'écart et peu affinée, fut le point de départ d'une propagande plus active de la confrérie religieuse des Rhamania, qui avait de nombreux adeptes dans la Grande Kabylie. Les Mokoddems et Kouans de l'ordre entrèrent en relations plus étroites, multiplièrent leurs réunions et conçurent bientôt l'espoir de nous chasser de l'Algérie.

» Le principal instigateur du mouvement fut le bach-agma de la Medjana, El Mokrani, personnage religieux considérable, très intelligent, au caractère chevaleresque, resté fidèle jusque là, mais qui, se trouvant à Alger à la fin d'octobre, avait été témoin de scènes tumultueuses, avait bien jugé la situation et était retourné dans son bordj en disant : « Je » ne veux pas obéir à un juif ; j'accepterais » tout d'un homme portant le sabre, dût-il » m'en frapper. »

» Les autres chefs de l'insurrection, oubliant leurs divisions et leurs inimitiés antérieures, furent le bach-agma de Chellata, Si ben-Ali-Chérif, très intelligent, éloquent même en français, très au courant de notre organisation ; un vieux marabout très influent, Chikh-el-Haddad et le caïd Ali.

» Ces différents chefs se concertèrent entre eux secrètement et répandirent partout leurs émissaires, prêchant la guerre sainte et fomentant la rébellion. Quelques actes d'indiscipline se produisirent d'abord dans les zmalas de

spahis qu'on voulait envoyer en France ; des *nefras* éclatèrent sur différents marchés ; enfin, quelques colons isolés assassinés loin des centres furent le prélude de l'immense soulèvement général, qui éclata tout à-coup dans la Kabylie, à la voix de Mokrani, et se répandit aussitôt comme une traînée de poudre dans toute l'Algérie, compromettant de la façon la plus grave l'œuvre de la civilisation et menaçant d'une ruine complète notre belle colonie.

» C'est l'histoire de cette formidable levée de boucliers, et particulièrement celle de la Grande Kabylie, que raconte le colonel Robin dans un volume des plus documentés et des plus intéressants. Nul n'était mieux qualifié que lui pour raconter les navrants épisodes de cette horrible guerre où l'on voit les nombreuses hordes barbares, fanatisées, féroces, mal armées et sans cohésion, aux prises avec de faibles troupes, peu expérimentées, mais disciplinées, supérieurement armées et intelligemment conduites. L'auteur, qui était alors capitaine-directeur des affaires arabes de la province d'Alger, a été un des premiers acteurs dans cette lutte héroïque, il en a suivi toutes les phases, il a vu se dérouler les événements sous ses yeux et a eu à sa disposition de nombreux documents officiels dont il émaille son récit. Connaissant bien le pays, qu'il a habité longtemps et parcouru dans tous les sens, jugeant bien les hommes et les événements, ce sont des choses vécues qu'il raconte et on ne saurait trop appeler l'attention sur cet important volume, qui complète, en les précisant avec les plus grands détails, les publications déjà parues.

» Nous ne saurions ici faire un résumé même rapide des terribles événements racontés par le colonel Robin et dont le plus poignant épisode fut le sac, le pillage, l'incendie du village de Palestro et le massacre d'une grande partie de ses habitants.

» A la suite de la déclaration de guerre

d'El Mokrani, écrivant au général Augeraud : « Je m'apprête à vous combattre aujourd'hui, » que chacun prenne son fusil ! », plusieurs centres florissants : Bord-bou-Arreridj, Tizi-Ouzou, Rebeval, Dra el-Mizan, Palestro, etc., furent bloqués et attaqués presque simultanément ; les fermes isolées, pillées et incendiées ; les colons massacrés, et la terreur se répandit presque aux portes d'Alger en proie aux dissensions intestines, surexcitée par une populace exaltée et sans frein, et n'ayant que de faibles troupes pour faire face aux événements.

» Heureusement que la paix conclue avec l'Allemagne ramenait en Algérie un grand nombre de nos soldats prisonniers, ainsi que quelques régiments de marche. Malgré les difficultés du moment, des colonnes rapidement organisées, pourvues de matériel, de vivres et de moyens de transport, purent frapper rapidement quelques coups vigoureux qui arrêterent le développement de l'insurrection. Un escadron, composé de spahis et de chasseurs de France, commandé par le capitaine de Balincourt, fut envoyé le 18 avril à l'Alma. Suivi, le lendemain, par un demi-bataillon du 1<sup>er</sup> tirailleurs, il repoussa les rebelles qui attaquaient le village.

» Bientôt, sous l'impulsion énergique du général Lallemand, commandant supérieur des forces de terre et de mer, d'autres colonnes, plus fortes et bien outillées, furent mises en mouvement et une vigoureuse offensive fut prise partout à la fois.

» Les principales colonnes des généraux Lallemand, Cérez et Saussier, concertant leurs mouvements et appuyées par de petites colonnes secondaires, livrèrent plusieurs combats sanglants aux insurgés et leur firent éprouver de cruelles pertes. Dans celui de l'Oued-Soufflat, livré par le général Cérez, El Mokrani fut tué et sa mort, quoique cachée quelque temps, ne tarda pas à amener le découragement dans plusieurs tribus, qui demandèrent l'*aman*,

livrèrent leurs armes et des otages, et consentirent au paiement d'une forte indemnité de guerre. Nos principaux centres furent débloqués, beaucoup de colons ramenés par des chefs indigènes qui les avaient préservés du massacre, et les crêtes du D'jurdjura, dernier rempart de l'insurrection, furent bientôt enlevées par nos vaillants soldats. Le déblocus du fort National et l'attaque d'Icheriden, qui nous avait coûté tant de sang en 1857 et qui, grâce à la même habile manœuvre, nous coûta cette fois peu de pertes, furent les derniers actes de cette longue et pénible campagne.

» Quelques jours après, une reconnaissance, sous les ordres des capitaines Robin et de Balincourt, poussée jusqu'au fameux col de Tirourda, ne trouva plus que quelques derniers insurgés qui furent facilement dispersés.

» Toutes les tribus firent leur soumission et acceptèrent les conditions imposées.

» Cette répression a été terrible, impitoyable. Les principaux auteurs de l'insurrection ont été livrés aux tribunaux civils et militaires, et le sequestre a été établi sur toutes les terres et les propriétés des tribus révoltées ou des indigènes compromis. Cette mesure très grave, dans certains cas oppressive, a permis la création de nouveaux centres de colonisation et la distribution de terres aux colons.

» La Kabylie ruinée par cette longue insurrection commence à se relever, grâce à la vitalité, à la sobriété et à l'industrie de sa race laborieuse et intelligente. Mais, sillonnée aujourd'hui de routes, pénétrée de plus en plus par des voies ferrées, pourvue d'une forte organisation, elle ne peut plus nous donner les mêmes inquiétudes pour l'avenir. Aussi, est-ce avec raison que l'auteur d'un ouvrage intitulé : *La Kabylie et les coutumes kabyles*, a pu dire que la ruine de ses libertés traditionnelles est aujourd'hui complète et qu'on peut répéter d'un passé qui n'a manqué ni d'honneur ni de gloire, ces paroles empruntées à l'histoire d'une grande nationalité disparue : *Finis Kabyliæ !* »

Enfin, M. le Dr Mazel nous entretient d'*Un précurseur des idées pasteurienues en 1715.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 4 mai 1901.

---

Présents : MM. Ducros , *vice-président* , remplaçant M. le marquis de Valfons, *président*, absent; Bondurand, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Bruneton, abbé Julien, Reinaud, Daudet, abbé François Durand, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 avril est lu et adopté,

M. *le secrétaire* dépose les publications périodiques des sociétés correspondantes qu'il a reçues dans la dernière quinzaine.

M. *le président* souhaite la bienvenue à M. *Dessaux*, *membre résidant* nouvellement élu. Il lui dit : « Les portes de l'Académie » s'ouvrent à deux battants devant vous. » C'est une joie pour nous de recevoir un » confrère dont la science égale la courtoisie » et la modestie. Le professeur d'histoire nous » communiquera comme à de grands élèves ce » qu'il aura découvert d'intéressant et nous » l'apprendra comme il a coutume de le faire, » dans sa classe, à de plus jeunes. Nous espérons que ce nouveau stimulant de travail » fera du professeur d'histoire un historien. »

M. *Dessaux* remercie M. *le président* et l'Académie de l'honneur qui lui est fait et promet tous ses efforts pour s'en rendre digne.

M. *le secrétaire* transmet les remerciements pour les subventions récemment accordées aux

jeunes *Janin* et *Guiraud* sur le legs *Mau-  
menet*. Au nom du premier, c'est M. La Haye,  
son protecteur, directeur de l'Ecole des Beaux-  
Arts de cette ville ; au nom du second, c'est  
son père qui s'en fait l'interprète.

M. *Mazel* demande et obtient la parole pour  
la lecture de quelques pages qui sont la con-  
clusion du travail par lui présenté à la der-  
nière réunion sur *Un précurseur des idées  
pasteuriennes en 1715*.

M. *Daudet* exprime ses regrets de son ab-  
sence lors de cette lecture. Il y aurait pris un  
intérêt d'autant plus vif qu'il avait signalé,  
jadis, à son confrère, M. le docteur *Mazel*,  
un ouvrage exposant les mêmes idées. C'est  
un livre écrit en latin par *Bardon*, médecin,  
de *Beucaire*, après la peste de *Marseille* de  
1720 et 1721. Il y est question d'*animalcu-  
les*, etc.

M. *Maurin* présente, au nom de M. *Car-  
rière*, absent, l'estampage d'une inscription  
qui se trouve au musée épigraphique, et qui  
concerne un *préfet des vigiles*. Cette inscrip-  
tion a été donnée par M. *Laurès* pour lequel  
est voté, après discussion, un *rappel de mé-  
daille d'argent* à proclamer dans la pro-  
chaine séance publique. M. *Laurès* est un do-  
nateur assidu à notre musée. Il a déjà été  
récompensé à ce propos.

M. *Maurin* demande, dans les mêmes con-  
ditions, une *medaille de vermeil*, qui est  
accordée, pour M. *Louis Bureau* (à *Grézan*).  
Celui-ci a donné une statue, au sujet de la-  
quelle le *Journal officiel* du 16 de ce mois  
contiendra les lignes suivantes :

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS  
ET BELLES-LETTRES

Séance du 10 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE LASTEYRIE

« M. *Salomon Reinach* communique, de la  
part de M. *Carrière*, conservateur du musée



de Nîmes, une statue très singulière découverte à Grézan, dans la propriété de M. Bureau, et qui se trouve actuellement au musée. Elle est en calcaire à structure dolithique et doit, par suite, être considérée comme une œuvre indigène. La partie supérieure de la statue toute cuirassée représente un guerrier debout, les bras collés au corps, la tête surmontée d'une lourde coiffure qui se prolonge sur les épaules et sur le dos, le cou orné d'un torque, la poitrine serrée dans une tunique à ornements métalliques, la taille prise dans une ceinture qui paraît, à gauche, munie d'une boucle ou d'un fermoir. Le style des ornements métalliques est celui de l'art géométrique. Par le style et la décoration, la statue doit appartenir au cinquième siècle avant Jésus-Christ ou même à une époque plus ancienne. M. S. Reinach la rapproche des statues archaïques de l'Etrurie et de l'Espagne, ainsi que les deux figures découvertes à Velaux (Bouches-du-Rhône), et conservées au musée de Marseille. »

On passe aux lectures annoncées.

M. l'abbé Delfour donne connaissance de son étude sur un *Florilège provençal*.

M. Ducros termine la séance par deux poésies : *Consolation*. — *Epître africaine*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 18 mai 1901.*

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président*; Bondurand, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Ducros, Bruneton, Reinaud, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants*; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 4 mai est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis cette date.

Il offre, au nom des auteurs, les hommages suivants :

J. DE REY-PAILHADE : *Rôle du Philothion dans le mécanisme de l'action des médicaments spéciaux de la nutrition.*

LOUIS LARTET et CHAPLAIN DUPARC : *Une sépulture des anciens Troglodytes des Pyrénées superposées à un foyer contenant des débris humains associés à des dents sculptées de lion et d'ours.*

LOUIS LARTET : *Sur le terrain carbonifère des Pyrénées centrales (1<sup>er</sup> mémoire, 4 août 1884. — 2<sup>e</sup> mémoire, 9 mai 1887).*

BARON DE RIVIÈRES : *Travaux récents à la cathédrale d'Albi.*

BARON DE RIVIÈRES : *L'Albigeois au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après le voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.*

M. le secrétaire annonce le décès de M. Léonce Destremx, de Saint-Christol-lès-Alais, membre non résidant du 20 août 1859. Il était de beaucoup le plus ancien de la Compagnie, depuis le décès de M. Jules Salles. Il est mort dans un âge fort avancé, 80 ans, le mardi 7 mai courant, après une vie bien remplie par les lettres et la politique. M. Léonce Destremx fut député de l'Ardèche et membre du Conseil supérieur de l'agriculture. Au Parlement, il s'occupa surtout des questions agricoles et séricicoles. Il était, depuis quelques années, chevalier de la Légion d'honneur. Comme littérateur, il a publié un assez grand nombre d'ouvrages de genres divers.

Le procès-verbal contiendra l'expression des regrets que cette perte cause à l'Académie.

La vacance du siège de M. Destremx est déclarée. Le registre de présentation est ouvert et sera clôturé à la fin de la présente séance.

L'Académie fixe à la séance prochaine l'élection d'un *membre non résidant* en remplacement de M. Jacques Rocafort passé dans la classe des *membres honoraires*.

M. le secrétaire donne communication de la note qui suit :

« Un certain nombre de tableaux signés : Delaroche, Gérôme, Hebert, Lanoue, Imer, Roux, Bergeret, Lambinet, Jourdan, Boulanger, des copies du Titien, de Rubens, une esquisse de Meissonnier, en même temps que des toiles de Charles Jalabert ont été exposés pour quelques jours par l'un de ses neveux, M. Emile Reinaud.

» Notre confrère invite MM. les membres de l'Académie, que cette exposition d'ordre essentiellement privé pourrait intéresser, à l'honorer de leur visite. Il se tiendra à leur disposition, le jour de la séance publique, jeudi 23 mai, de 2 à 7 heures de l'après-midi, boulevard Gambetta, 14. »

Connaissance est donnée d'une circulaire (Paris, le 5 avril 1901) par laquelle la SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE invite au Congrès

*archéologique* qui sera tenu à Agen (Lot-et-Garonne) et à Auch (Gers), du 11 au 18 juin, par cette Société. Le programme qui accompagne cette invitation est, après lecture, déposé sur le bureau.

M. *le secrétaire* communique une lettre écrite de Lons-le-Saunier, le 13 courant, par M. *Addi*, *légataire universel de M. Jules Salles*. « Très touché de l'invitation pour » l'inauguration du buste de notre cher et regretté M. Jules Salles, dit-il, je me ferai » un devoir d'assister à cette fête de pieux » souvenir.... »

M. *le président* propose, à cette occasion, de conférer l'*honorariat* à M. *Addi*. Cette motion est adoptée d'acclamation à l'unanimité.

M. *le secrétaire* transmet une communication officielle qu'il a reçue de la préfecture par l'entremise de la mairie, relativement au *legs Sabatier*.

A ce sujet, M. *le secrétaire* propose le projet de résolution suivant, qu'il a préparé et qui est adopté à l'unanimité.

« Considérant que, par son testament olographe du 15 octobre 1873, M. Edouard Maumenet, membre résidant de l'Académie de Nîmes du 21 juin 1873 au 4 juillet 1874, a institué cette Compagnie sa légataire universelle, à la charge par celle-ci d'employer le produit de cette fortune « à faciliter l'instruction secondaire ou supérieure des enfants » ou adultes dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion, à leur » pays, même à leur nationalité » ;

» Considérant que, par décret du 1<sup>er</sup> juillet 1876, le Conseil d'Etat entendu, l'Académie de Nîmes (alors Académie du Gard), reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret du 11 décembre 1871, a été autorisée à accepter la libéralité résultant, en sa faveur, des dispositions du testament du sieur Maumenet ;

» Considérant que cette Compagnie, après

toutes les formalités nécessaires ou utiles, est en possession des biens à elle donnés (une centaine de mille francs environ) et qu'elle en dispose selon les volontés du *de cuius* ;

» Considérant que M. Ernest Sabatier, membre résidant de l'Académie de Nîmes du 10 mars 1877 au 15 décembre 1881, imitant le noble et généreux exemple de son prédécesseur, a, dans la même pensée, dans le même but, presque dans les mêmes termes, disposé d'une partie de sa fortune ;

» Que son testament olographe du 1<sup>er</sup> juin 1881 porte, en effet : « Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, Mme Huguet, ou la somme équivalente, dont les revenus seront employés à payer la pension d'un ou plusieurs enfants pauvres au Lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat » ;

» Que la somme ainsi léguée à l'Académie de Nîmes a été fixée dans le calcul pour la perception des droits d'enregistrement à 54,713 fr. 23 ;

» Considérant que, dans ces dispositions, la pensée manifeste et déterminante du testateur, qui, pendant tout le temps qu'il a fait partie de la Compagnie, a, avec la plus grande assiduité, laborieusement et utilement coopéré à ses travaux, a été de faire l'Académie de Nîmes distributrice de ses libéralités ;

» Considérant qu'on ne pouvait imaginer et M. Sabatier moins que personne qu'elle soit devenue et que légalement elle demeure légataire universelle de M. Maumenet et qu'elle ne soit pas autorisée à accepter le legs particulier de M. Sabatier ;

» Considérant que la substitution à l'Académie de Nîmes de l'Académie universitaire est évidemment et absolument contraire aux intentions du disposant à d'autres points de vue ;

» Qu'elle est restrictive de ces intentions clairement exprimées ;

» Qu'en effet ce n'est pas seulement au Lycée

de Nimes, mais encore à une école de l'Etat, que peuvent être placés et entretenus les bénéficiaires du legs Sabatier ;

» Que, par suite, ces libéralités peuvent et doivent profiter, non seulement aux jeunes garçons, mais encore aux jeunes filles pauvres ;

» Considérant que la substitution proposée serait, par conséquent, non l'exécution des volontés testamentaires, mais leur contradiction, et la substitution de volontés entièrement nouvelles aux volontés formelles du disposant ;

» Considérant que, si, parfois, il y a lieu d'interpréter des dispositions peu précises ou ambiguës, il n'en va pas de même pour des dispositions qui ne prêtent ni à doute ni à équivoque ;

» Considérant que des dispositions aussi nettes et aussi impératives que celles de M. Sabatier ne sauraient être ni transgressées, ni inexécutées ;

» Par ces motifs,

» L'Académie de Nimes, à l'unanimité, délibère de poursuivre énergiquement et sans trêve l'exécution, en ce qui la concerne, du testament Sabatier, dans ses dispositions catégoriques et intégrales ;

» Donne ou renouvelle, au besoin, dans ce but, tous pouvoirs à son secrétaire perpétuel pour arriver par toutes les voies légales, judiciaires et autres, d'accord avec la commission du contentieux, à cette parfaite exécution. »

M. *Clauzel*, rapporteur désigné par la *commission du concours*, dit que cette commission s'est réunie, le jeudi 9 mai courant, à cinq heures du soir. Étaient présents : MM. *Ducros*, président en l'absence de M. *le président de Valfons*, *Clauzel*, *Bruneton*, *abbé François Durand*, *abbé Ferry*, *comte de Balincourt* et *Jouve*. La commission a décidé de proposer la prorogation de ce concours à 1902 pour les motifs exposés dans le rapport

dont lecture est donnée par M. *Clauzel*. Les deux mémoires soumis à l'Académie ayant été à l'entière disposition des membres de la Compagnie, d'une voix unanime et sans discussion, les conclusions de la commission sont adoptées et le rapport approuvé.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Gal* donne connaissance de sa poésie patoise : *Lou Lebraut et la Tartuga*. D'acclamation il est décidé que cette poésie, qui, par agréable surprise, renoue si heureusement la tradition interrompue par le décès du très regretté A. Bigot, sera produite par son auteur à la prochaine séance publique, comme supplément, et par exception, au programme déjà réglementairement arrêté et publié.

M. *Dessaux* ensuite, dans une conférence des plus intéressantes, rend compte de l'ouvrage de *Lord Rosebery : Napoléon ; La dernière phase*.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure.

Le registre de présentation étant clos pour le remplacement de M. *Léonce Destremx*, l'élection est fixée, au délai réglementaire, à la réunion ordinaire du 15 juin prochain.

La séance est levée.

---

*Séance extraordinaire (administrative)  
du 18 mai 1901.*

---

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président* ; Bondurand, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabie, comte de Balincourt, Ducros, Bruneton, Reinaud, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

En exécution de décisions antérieures, l'Académie s'est consacrée à la révision de l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts, tel qu'il était rédigé par le dernier texte arrêté en séance spéciale du 21 janvier 1888 et homologué en due forme par décret du 16 août de la même année.

Les conclusions favorables de la Commission, réglementairement nommée dans la séance du 17 novembre 1900 pour examiner la demande de révision signée de trois membres ordinaires (art. 15 des Statuts) ont été présentées, développées et soutenues par M. Clauzel, secrétaire perpétuel, désigné comme rapporteur par cette Commission.

La discussion a été ouverte sur ces conclusions.

La modification demandée et poursuivie consiste uniquement dans l'adjonction à l'article 1<sup>er</sup> d'un paragraphe ainsi conçu :

- » L'Académie s'occupe également et conséquemment d'œuvres philanthropiques et sociologiques, et,
- » En général, de tout ce qui peut tendre au



» développement et au progrès du culte du  
» beau et de la pratique du bien ;

» En particulier, de l'instruction sous tou-  
» tes ses formes et à tous les degrés : elle  
» s'efforce de la répandre par ses travaux, de  
» la faciliter aux enfants ou adultes pauvres,  
» de l'encourager et de la récompenser, le tout  
» au moyen des bourses, pensions ou prix  
» fondés spécialement dans ces divers buts  
» par de généreux donateurs qui ont fait de la  
» Compagnie la dispensatrice de leurs utiles  
» et nobles libéralités. »

Ces dispositions adoptées à l'unanimité, les  
statuts ainsi amendés ou expliqués et complé-  
tés, seront soumis dans la forme prescrite à la  
sanction du Gouvernement ; le tout pour se  
conformer aux prescriptions de l'article 15 des  
statuts dont l'Académie reconnaît l'exécution  
absolue, dans toute sa teneur et en tous ses  
détails, pour cette demande en révision.

*Séance publique du 23 mai 1901.*

---

L'Académie a tenu sa séance publique annuelle, conformément aux décisions prises à cet égard, dans la *galerie Jules Salles*, mise à sa disposition par la bienveillance de la municipalité, le jeudi 23 mai 1901, à huit heures et demie du soir.

Étaient présents : MM. le marquis de Valfons, *président* : Doze, Bondurand, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, comte de Currières de Castelnau, Bruneton, abbé Julien, Enjalbert, Reinaud, Allard, abbé François Durand, Barral, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, Nadal, colonel Robin, Gal, Des-saux, *membres résidants* ; Addi, *membre honoraire* ; Lionel d'Albiousse, Raymond Février, *membres non résidants* ; Mme Marthe Boucoiran-Dubos, *correspondant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le général Palle, commandant l'artillerie du 15<sup>e</sup> corps d'armée, a exprimé à M. le président, avec ses remerciements pour l'invitation qu'il avait reçue, tous ses regrets de ne pouvoir y répondre, par suite d'un voyage d'inspection en Corse.

Le programme arrêté, affiché et publié, a été ponctuellement suivi.

D'abord a eu lieu l'inauguration officielle du buste en bronze de M. *Jules Salles*, donateur à la ville de la *galerie* qui porte désormais son nom, et bienfaiteur de l'Académie de Nîmes.

Cette inauguration a comporté une allocution de M. le président, marquis de Valfons, et la réponse de M. Addi, membre honoraire, légataire universel du défunt.

Les lectures se sont ensuite succédé dans l'ordre convenu.

1° *Discours de M. LE MARQUIS DE VALFONS, président : Comment voyageaient nos anciens.*

2° *Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1900, par M. MAURIN, président durant cette année.*

3° *Le plus beau jour, sonnet, de M<sup>me</sup> MARTHE BOUCOIRAN-DUBOS, lu par M. Clauzel, secrétaire perpétuel*

4° *Rapport sur le concours de 1900, par M. Clauzel, secrétaire perpétuel, qui a annoncé ensuite les concours ouverts pour 1901 et 1902, et fourni quelques détails sur les legs Maumenet, Sabatier, Jules Salles.*

5° M. Carrière a fait l'appel des donateurs aux musées et des récompenses à eux accordées, suivant les listes définitives ci-dessous :

POUR LE MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.

*Médaille en vermeil.*

M. Louis Bureau.

*Médailles en argent.*

M. Ivan Pranshnikoff.

M. Gaston Estassy.

M. Frédéric Monier.

M. Auguste De Giry.

*Médailles en bronze.*

M. Michel Laurés.

M. Alexandre Cabane.

M. Basile Bedos.

POUR LE CABINET DES MÉDAILLES.

*Médailles en vermeil.*

Mlle Alwine Wœpke de Weimar, de Thuringe (Allemagne).

M. Edouard Majolier (Londres-Angleterre).

*Médailles en argent.*

Mme Frédérik F. Thompson, de New-York  
(Etats-Unis).

Mlle Anna Rauschenberg, de Brême (Alle-  
magne).

M. Léon Bouet, de Nimes.

M. Paul Clauzel, de Nimes.

*Remerciements.*

M. le docteur E. Marignan, de Marsillargues.

M. Louis Klein, de Strasbourg.

Mme Samuel Eliot, de Boston (Etats-Unis).

M. F. Castanier, commissaire du gouverne-  
ment à Attopen (Laos).

Mlle Julie Vonderlage, de Berlin.

M. Vidal de Sugier, de Nimes.

M. Henri Laune, de Nimes,

M. Blanc Ménard, de Nimes.

M. Frédéric Masson, de Paris.

Mme Cossar (Ecosse).

Mlle Adrienne Michel, de Nimes.

M. Noël Bache, de Nimes.

M. Frantz Petit, de Vauvert.

Mme Coghell Coghurst (Angleterre).

M. Roux Jacques, de Dions.

Mme Isidore Moos, de Paris.

M. A.-E. Roberts, de Simla (Indes-Anglaises).

M. Adolphe Pieyre, de Nimes.

6° M. *Jouve* a donné lecture de son mémoire  
sur *Les anciens Palais de Justice de Nimes*.

Comme d'ordinaire, la poésie a clôturé la  
séance.

7° M. *Raymond Février* a récité sa pièce :  
*Tahiti*.

8° M. A. *Ducros* a dit son *Epître d'Afrique* à  
Mistral.

9° Enfin, M. *Gal*, renouant l'heureuse tradi-  
tion naguère interrompue par la mort de A.  
*Bigot*, a lu sa fable patoise : *Lou Lebraut et la*  
*Tartuga*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été  
levée.

---

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1901.

---

Présents : MM. Alexandre Ducros, *vice-président* ; Doze, Bondurand, Clavel, Simon, abbé Goiffon, Gustave Fabre, comte de Balincourt, abbé Julien, Enjalbert, Reinaud, Allard, Barral, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Nadal, colonel Robin, Dessaux, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. A. Ducros donne lecture de cette dépêche qu'il a reçue, hier, de M. le président : « Retenu quelques jours à Grenoble, vous prie de » présider demain séance Académie et faire » agréer mes excuses à nos confrères. — Marquis de Valfons. »

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai, celui de la séance extraordinaire (administrative) du même jour, ainsi que celui de la séance publique du 23 mai sont lus et adoptés.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques qui sont arrivées depuis le 18 mai dernier, d'envoi des Sociétés correspondantes.

Il fait hommage, au nom des auteurs, des ouvrages suivants :

RAYMOND FÉVRIER : *L'enchantement, poésies*.

ABBÉ J. ALBRAN : *Sous les Châtaigniers, poésies*.

En réponse à la demande de M. le Maire de Nîmes, en date du 28 mai écoulé, M. le général Bertrand est délégué à la Commission de distribution du legs Boucher de Perthes (année 1901).

M. le secrétaire communique une lettre du

29 du mois dernier par laquelle M. Frédéric Monier, *sénateur des Bouches-du-Rhône*, remercie en accusant réception de la médaille qui lui a été décernée, à la séance publique du 23, pour un don au musée.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *membre non résidant*, en remplacement de M. Rocafort, passé parmi les *honoraires*. M. Odile Pannet est élu à l'unanimité. Il était déjà *correspondant*. Il est, depuis peu, lauréat de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE FRANCE.

On entend ensuite la lecture annoncée de M. Jouve, sur *Le Palais de Justice actuel*. C'est la fin de son travail sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Séance du 15 juin 1901.

---

Présents : MM. A. Ducros, *vice-président*, occupant le fauteuil de la présidence en l'absence de M. le marquis de Valfons ; Bondurand, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, comte de Balincourt, Bruneton, abbé Julien, Enjalbert, Reinaud, Barral, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Nadal, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Addi, *membre honoraire* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin est lu et adopté.

M. le secrétaire dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qui sont parvenues dans la dernière quinzaine.

Il offre, de la part des auteurs, les hommages suivants :

P. DE BRUN : *Excursions géologiques aux environs d'Alzon (Gard)*.

G. CABANÈS : *Lichens observés dans les environs de Nimes*.

Il donne lecture de la note suivante, que lui a transmise M. le marquis de Valfons, pour annoncer un décès dans la classe des correspondants :

« Madame la comtesse de Vernède de Corneillan a été inscrite au nombre des correspondants de l'Académie de Nimes à suite de son élection en date du 5 janvier 1856.

» Les bulletins de nos procès-verbaux gardent la trace des rapports sur les écrits et les communications quelle a faits à notre Compagnie.

» J'ai eu l'honneur de voir quelquefois Madame de Vernède de Corneillan après son mariage avec M. le Baron de Pages et j'ai pu apprécier les rares facultés de son intelligence. Elle était fière d'appartenir à l'Académie de Nîmes et de succéder ainsi à Mesdames de Bourdic et Verdier. A de brillantes et aimables qualités de l'esprit elle joignait celles du cœur.

» Les soins qu'elle donna aux blessés pendant le siège de Paris lui valut la médaille d'or de 1<sup>re</sup> classe du Ministère de l'Intérieur et une médaille d'or du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

» Elle était la doyenne du Comité des dames de la Société de secours aux blessés militaires, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale et nièce de l'inventeur Philippe de Gérard, dont la statue a été érigée à Avignon par souscription internationale.

» Ce sont ces titres à notre gratitude que je vous demande, pour honorer sa mémoire, de vouloir bien inscrire au registre de nos procès-verbaux. »

M. A. Ducros dit à M. Addi que le titre de *membre honoraire* qui lui a été conféré dernièrement est un faible témoignage de l'estime que professe la Compagnie pour le digne héritier de M. Jules Salles. Il est heureux et fier de donner l'accolade confraternelle à un camarade de jeunesse. Ce souvenir est un retour de plus de trente ans en arrière, qui ne leur enlève malheureusement pas ces trente années.

M. Addi remercie M. le président de ses aimables paroles.

Conformément au bulletin de convocation, le scrutin est ouvert pour l'élection d'un *membre non résidant*. M. le président énumère les titres du candidat, qui obtient les 20 voix des membres présents et votants. En conséquence, est élu, en remplacement de M. Léonce Destrema, de St-Christol, décédé, M. l'abbé Joseph Albran, aumônier du Lycée J.-B. Dumas et du collège de jeunes filles d'Alais, chanoine honoraire, officier d'Académie, auteur de



*Sous les Châtaigniers, poésies* (hommage du 1<sup>er</sup> juin courant).

M. Enjalbert demande et obtient la parole pour son compte rendu du dernier volume de poésies de M. Raymond Février : *L'enchante-ment* (hommage du 1<sup>er</sup> juin courant).

On passe aux lectures annoncées.

M. Maruéjol, à propos de la récente découverte d'une statue donnée au Musée épigraphique de la ville, fait une conférence sur *Le costume du commandant des pompiers à Nîmes, à l'époque gallo-romaine*. La statue dont s'agit serait, d'après lui, celle de ce commandant à cette époque.

L'ordre du jour n'ayant pu être épuisé, la suite en est renvoyée à une date ultérieure.

La séance est levée.

---

Séance du 29 juin 1901.

---

Présents : MM. Ducros, *vice-président*, remplaçant M. le marquis de Valfons, *président*, absent ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, abbé Goiffon, Gustave Fabre, Maruéjol, abbé Delfour, général Bertrand, Gal, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 15 juin est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques que les Sociétés correspondantes ont fait parvenir dans la quinzaine dernière.

A raison de sa coïncidence avec les réjouissances de la Fête nationale, la prochaine séance réglementaire est remise du 13 au 20 juillet, sans changement de celle échéant le 27 du même mois, la dernière avant les vacances trimestrielles.

M. le *secrétaire* communique une lettre de M. le *président marquis de Valfons*, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour, et priant, obligé d'aller ensuite aux eaux, de le faire remplacer, au fauteuil présidentiel, jusqu'aux vacances.

Il transmet les remerciements de M. l'abbé J. Albran pour sa récente élection au titre de *correspondant* de la Compagnie, à Alais.

Le *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts* (*Direction des Beaux-Arts*), par une note du 25 juin courant, accuse réception du volume de nos *Mémoires* (année 1899) et de notre *Bulletin* (année 1900). La note ajoute, comme d'ordinaire, que ces ouvrages

seront signalés aux lecteurs du *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des Départements*.

M. *Clauzel* rend compte de la délibération de la *Commission* spécialement nommée pour la *distribution du legs Maumenet*. Il rapporte que cette commission s'est réunie, sur convocations individuelles, le mardi 25 du mois courant, à 5 heures du soir. Étaient présents : MM. *Ducros, Clauzel, Bruneton, abbé François Durand, abbé Goiffon, Gustave Fabre, général Bertrand, Nadal*, les autres membres absents, empêchés, ou excusé comme M. *Grotz*.

M. *l'abbé François Durand* a donné connaissance des demandes provoquées par la publicité, qu'avait faite M. *le secrétaire perpétuel*, conformément à des décisions antérieures, ainsi que des dossiers et tous autres renseignements joints à ces demandes. Après examen approfondi et discussions ouvertes sur diverses propositions, la *Commission* a résolu de présenter à la *Compagnie* les attributions suivantes dans l'ordre alphabétique des candidats :

150 francs seraient alloués pour l'année scolaire courante (1900-1901) à

1<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> *Aumeunier Juliette*, âgée de 16 ans, aînée de huit enfants, élève au *Collège de jeunes filles de Nîmes*, reçue naguère au brevet élémentaire ; se destine au professorat dans une école d'industrie et de commerce de jeunes filles ;

2<sup>o</sup> M. *Froment Marius*, âgé de 14 ans, fils de veuve ayant quatre enfants et des ressources modestes ; se destine à l'école d'électricité de Nancy ;

3<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> *Ménard Jeanne*, âgée de 12 ans, arrière-petite-fille et dernière représentante, aujourd'hui, de *Ménard*, l'illustre *historien nîmois*.

Enfin, il serait décidé, dès à présent, qu'à la rentrée du mois d'octobre prochain, M. *Gabriel Paul*, de la classe de philosophie (année courante) au Lycée de Nîmes, et qui vise l'*Ecole*

*normale supérieure*, serait pourvu d'une bourse équivalente à la différence entre le prix de l'externat libre et celui de la position qui lui sera accordée dans l'établissement universitaire.

La discussion ayant été ouverte sur ces propositions, elles ont été, successivement et à l'unanimité, adoptées les unes et les autres.

On passe aux lectures annoncées.

M. *Clauzel*, en l'absence de M. *Lionel d'Albiousse*, membre non résidant, mais nanti du manuscrit de son confrère, analyse son travail sur *Les Origines de la ville d'Uzès*, dont il met sous les yeux de l'Académie les fragments les plus importants.

Enfin, M. *A. Ducros* donne connaissance d'une de ses poésies, *En Afrique*, qui date de 1855.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 20 juillet 1901.

---

Présents : MM. Clavel, appelé comme *ancien président*, en conformité de l'article 34 du règlement, à présider la séance, en l'absence de MM. le marquis de Valfons, et A. Ducros, président et vice-président, absents ; Bondurand, Mazel, abbé Goiffon, Bruneton, Delamare, Jouve, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Est lu et adopté le procès-verbal de la séance du 29 juin dernier, dans laquelle a été décidé le renvoi à ce jour de la réunion réglementaire de quinzaine qui devait avoir lieu le 13 de ce mois.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques qui sont parvenues depuis la dernière séance d'envoi des sociétés correspondantes.

*Il* offre, en hommage, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

HENRI NOEL : *Nouvelles observations de sécrétion lactée chez les femelles non fécondées et chez les mâles.*

HENRI NOEL : *Des anomalies de la sécrétion lactée.*

CH.-L. FROSSARD, pasteur : *La forma de las pregaris ecclesiasticas.*

VICOMTE F. DE SALIGNAC FÉNELON : *Origines et distribution géographique de la France d'Europe.*

M. le *secrétaire* mentionne le *Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements* (n° 17 du 2 juin 1901).

Il communique les programmes de l'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE SAVOIE pour les concours de 1902, de 1904 et de 1906 (prix de la Fondation Caffé), ainsi que du concours de 1905 (prix de la Fondation de feu M. le général comte de Loche).

M. le secrétaire annonce que M. Roux, instituteur, correspondant, à Sauve (Gard), vient d'être nommé *Officier d'Académie*.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un *correspondant*. M. Euclide Carli, de la SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE D'ALAIS, est nommé à l'unanimité des membres présents et votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 27 juillet 1901.

---

Présents : MM. le comte de Balincourt, *ancien président*, appelé en conformité de l'article 34 du règlement à occuper le fauteuil de la présidence ; Mazel, Reinaud, Maruéjol, Delamare, général Bertrand, Jouve, Dessaux, *membres résidants* ; Frère Sallustien, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 juillet est lu et adopté.

*M. le secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes qu'il a reçues depuis cette date.

Distribution est faite aux membres présents des *Mémoires de 1900*, livrés ce jour même par l'imprimerie.

*M. le secrétaire* communique les invitations adressées par M. le Proviseur du Lycée (19 juillet) et par Madame la Directrice du Collège de jeunes filles (20 juillet) pour les distributions des prix de ces établissements.

Communication est donnée par *M. le secrétaire* de la Circulaire ministérielle suivante, qui a pour objet le 40<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, en 1902.

« Paris, le 8 juillet 1901.

« Monsieur le Président,

« Vous trouverez ci-joint, en dix exemplaires, le programme du 40<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira, à la Sorbonne, le 1<sup>er</sup> avril 1902. Je vous serai obligé de porter sans

retard ce document à la connaissance des membres de votre Société et de leur notifier que tout mémoire sera, comme les années précédentes, soumis à l'approbation du Comité des travaux historiques et scientifiques.

» Les manuscrits devront être entièrement terminés, lisiblement écrits *sur le recto* et accompagnés des dessins, cartes, croquis, etc., nécessaires, de manière à ne pas en retarder l'impression, si elle est décidée.

» J'appelle toute votre attention sur ces prescriptions. Elles sont indispensables à la marche régulière du Congrès, sans restreindre le droit pour chacun de demander la parole sur les questions du programme.

» J'insiste tout particulièrement, afin que les mémoires parviennent *avant le 30 janvier prochain, au 5<sup>e</sup> Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.*

» *Il ne sera, en effet, tenu aucun compte des envois adressés postérieurement à cette date.*

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts,*

Signé : G. LEYGUES.

Pour copie conforme :

*Le Directeur de l'Enseignement supérieur,  
Conseiller d'Etat,*

L. LIARD.

On passe à la lecture annoncée.

Le T. C. Fr. Sallustien donne connaissance, avec production d'objets à l'appui, de son mémoire sur *Le préhistorique dans la vallée de Concluse près Lussan.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'Académie entre en vacances pour trois mois (art. 50 du règlement).

---



Séance du 9 novembre 1901.

---

Après les vacances trimestrielles réglementaires (art. 50), l'Académie a repris, le 9 novembre 1901, le premier samedi du mois coïncidant, le 2, avec la fête des Morts, le cours régulier de ses séances.

Présents : MM. Ducros, *vice-président*, remplaçant M. le marquis de Valfons, *président*, absent ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, comte de Balincourt, Bruneton, Reinaud, Daudet, abbé Delfour, général Bertrand, Jouve, Nadal, Gal, Dessaux, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. Ducros donne lecture d'une lettre du *marquis de Valfons*, qui, retenu pour affaires urgentes loin de Nîmes, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et la présider. Il souhaite la bienvenue à ses confrères, en exprimant le vœu qu'ayant fait provision de santé, pendant les vacances dernières, ils aient également fait provision de travaux et de mémoires pour la Compagnie.

M. le *secrétaire* dépose les publications arrivées, d'envoi des sociétés correspondantes, durant le trimestre écoulé.

Il dépose au nom des auteurs, les hommages suivants :

ULYSSE DUMAS : *Le Moustérien dans le Gard. — Station de Rivières (arrondissement d'Alais)*.

O.-C. PANNET : *Le Comice agricole du Vigan (1851-1900)*.

FERD. TEISSIER : *Les Tablettes et le Jour-*

*nal d'Alexandre Roussel, proposant-martyr (1723-1728)*

THÉODORE FIGARD : *Nîmes autrefois, aujourd'hui.*

D<sup>r</sup> ALFRED CHOBAUT : *Notes entomologiques*

A. LOMBARD-DUMAS : *Notice biographique sur C. Pascal Jourdan, de Bagnols-sur-Cèze.*

M. le secrétaire annonce que, par arrêté de septembre dernier, M. Alfred Falguière, correspondant, au Vigan, a été nommé officier d'Académie.

Sur les explications et observations fournies par M. le secrétaire, l'Académie vote les fonds nécessaires à la confection des planches qui doivent accompagner, dans les *Mémoires* en cours d'impression, le travail de M. Jouve sur *Le Palais de Justice de Nîmes*.

A suite de décisions précédentes sur la distribution du *Legs Maumenet*, une bourse de demi-pension est attribuée à l'élève Gabriel Paul, du Lycée de Nîmes.

On passe aux lectures annoncées.

M. de Balincourt, à l'aide de documents inédits, étudie *Jean Reboul, poète tragique*

M. le secrétaire communique des fragments du travail de M. d'Albiouse, membre non résidant, sur *Uzès au moyen âge*. Ces fragments sont tirés des chapitres suivants :

*La Féodalité* (IX<sup>e</sup> siècle). — *Les Terreurs de l'an mille* (X<sup>e</sup> siècle). — *La Trêve de Dieu* (XI<sup>e</sup> siècle). — *Les Croisades* (XII<sup>e</sup> siècle). — *Les Troubadours* (XII<sup>e</sup> siècle). — *Le Clergé* (XII<sup>e</sup> siècle). — *La Chevalerie* (XII<sup>e</sup> siècle). — *La Bourgeoisie* (XII<sup>e</sup> siècle). — *Le Consulat* (XII<sup>e</sup> siècle).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

Séance du 23 novembre 1901.

---

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président* ; Doze, Bondurand, Clavel, Simon, Gustave Fabre, Comte de Balincourt, Ducros, Bruneton, abbé Julien, Reinaud, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Dessaux, *membres résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui lui sont parvenues dans la quinzaine.

Il offre, au nom des auteurs, les hommages suivants :

DOCTEUR PAUL BOISSIER : *Essai sur le Cantique des cantiques* (poésie).

Dr PAUL BOISSIER — HENRI BOISSIER : *Folles chansons* (poésies).

EDMOND FALGAIROLLE, *Substitut du Procureur général à Nancy* : *De la Condition sociale, civile et juridique des sourds-muets* (Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 16 octobre 1901).

M. le *secrétaire* dépose le *Diplôme de Médaille d'argent* décerné à l'ACADÉMIE DE NIMES (GARD) — Groupe I. — Classe 3. — France —, qu'a fait parvenir le *Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes*, à suite de l'EXPOSITION DE 1900. Il est daté de Paris, le 18 août 1900, et signé par le *Commissaire général* A. PICARD et par le *ministre* A. MILLERAND.

M. le secrétaire fait part du deuil qui vient de frapper M. Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française et membre honoraire de la Compagnie. Sa sœur, Mme veuve Hérail, qui habitait Melun avec son fils, attaché à la Banque de France a été enlevée subitement à l'affection des siens. Cette cruelle circonstance a empêché M. Gaston Boissier d'assister à la séance publique annuelle de l'Académie française, tenue, le jeudi 21 novembre, sous la présidence de M. le comte de Mun, et d'y donner lecture de son rapport sur le concours littéraire. Il a été remplacé par M. Emile Faguet. L'Académie s'associe au deuil de son éminent compatriote et confrère. Elle décide que l'expression de ses regrets sympathiques et affectueux sera insérée au procès-verbal, et elle prie M. le secrétaire perpétuel de la transmettre à M. Gaston Boissier.

M. le secrétaire dépose sur le bureau, pour être mis aux archives de la Compagnie, le document dont il est parlé dans la lettre qu'il a reçue de son confrère, M. Georges Maurin, et dont voici les extraits relatifs à cette pièce :

« Sarriens, 20 novembre 1901.

» Mon cher ami,

» En revenant d'un long congrès viticole à Lyon, que j'ai encore un peu allongé pour mon plaisir musical, je trouve dans mon courrier un très beau volume de notre confrère Ernest Daudet, *La conjuration de Pichegru*; seulement ce volume ne m'est pas destiné: il est hommage à notre Académie et ne m'est arrivé que par suite d'une fausse interprétation d'adresse. Comme il est un peu lourd, je vous demande la permission de l'insérer dans les trente kilos réglementaires qui m'accompagneront à Nîmes un de ces jours.

» Mais comme notre honoré confrère pourrait trouver étrange de ne recevoir aucune

nouvelle de l'arrivée de son beau volume, je crois utile de vous en prévenir.

» Je vous ai envoyé par Bonnet la chanson de M. de Clausonne, beaucoup plus à sa place dans les archives de notre Compagnie que dans la mienne. En la remettant à mon père, à qui il succédait, M. de Clausonne avait voulu éviter la dissonnance entre le ton bon enfant de cette blquette et la gravité de ses fonctions judiciaires. Ce scrupule n'a plus de raison d'être et il m'a semblé que la rentrée au bercail de ce salut confraternel adressé à notre vieille Compagnie était une opportune occasion de rappeler l'aimable souvenir de ce charmant confrère, au cœur si chaud et au goût si pur.

» Je vous demanderai de me réserver une toute petite place pour le rapport du nouveau volume de M. Ernest Daudet.

» A bientôt, je l'espère, et tout cordialement votre

Georges MAURIN.

Enfin, M. le secrétaire perpétuel annonce que M. *Fernand Janin*, élève à l'École nationale des Beaux-Arts, l'un des pensionnés de la Compagnie sur le legs *Maumenet*, ouvre une exposition de ses dessins à la galerie *J. Salles*. Il invite ses confrères, au nom de M. *Janin*, à visiter cette exposition, qui durera du dimanche 24 novembre courant au 1<sup>er</sup> décembre prochain.

M. *Bondurand* dépose, au nom de M. *Chansroux*, de Beaucaire, LA CHRONIQUE MÉRIDIONALE (numéro d'août 1901), qui publie une pièce de ce poète, sous le titre : *France et Russie* !

Passant aux lectures annoncées, on entend celle de M. *Bondurand*, qui porte pour titre : *La leude et les péages de Saint-Gilles au XII<sup>e</sup> siècle*.

L'impression de ce travail dans les *Mémoires* de l'année est ordonnée à l'unanimité.

M. le Dr *Delamare* obtient la parole pour

une communication relative au local. Il indique que la Société de médecine a, sur la proposition de la municipalité, visité l'immeuble où se trouve le Bureau de bienfaisance, rue Dorée, 15. De grands locaux pourraient y être aménagés, d'après les offres de M. le Maire, pour l'*Académie*, si elle y trouvait ses convenances, comme pour la Société de médecine.

Comme suite à ces indications, le Bureau, auquel est adjoint M. *Allard*, architecte, est chargé d'étudier la question et d'en faire, s'il y a lieu, rapport à la Compagnie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Séance du 7 décembre 1901.*

---

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président* ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, comte de Curières de Castelnaud, Bruneton, Reinaud, Allard, Barral, abbé Delfour, général Bertrand, Lavergne, Jouve, colonel Robin, Dessaux, *membres résidents* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* fait le relevé des publications périodiques des Sociétés correspondantes, qui lui sont parvenues dans la dernière quinzaine.

Il dépose, au nom des auteurs, les hommages suivants :

MONSEIGNEUR DE CABRIÈRES, *membre honoraire* : *Les années de retraite de M. Guizot. — Lettres à M. et M<sup>me</sup> Charles Lenormant, précédées d'une lettre de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.*

GALIEN MINGAUD : *Rapport sur les travaux de la Société d'Etude des sciences naturelles de Nîmes pendant l'année 1900.*

THÉODORE PICARD : *La Camargue. — Etude stratigraphique de la région du Bas-Rhône.*

M. le Dr Barral dépose, au nom de l'auteur, son confrère, l'hommage fait à l'Académie par M. LE DOCTEUR J. REBOUL : *Mémoires et travaux de Chirurgie, d'Anthropologie et d'Hygiène (Tome II).*

M. le secrétaire communique l'invitation, adressée par le président de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES de Nîmes, le 5 décembre courant, à assister à la 30<sup>e</sup> séance anniversaire de la Société, qui a lieu, ce soir même, à cette heure, sous la présidence de M. Gaston Darboux, maître de conférences de zoologie à la Faculté des sciences de l'Université de Lyon.

M. le Dr Delamare, inscrit pour une lecture, se fait excuser, obligé qu'il est, en sa qualité d'ancien président de la SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES SCIENCES NATURELLES, d'assister à sa séance de ce soir.

En son absence, la parole est donnée successivement à M. l'abbé Delfour, qui communique son étude sur *Le Romantisme des classiques* ; et à M. de Castelnau, qui lit une étude sous ce titre : *Des suzerainetés ecclésiastiques en Rouergue aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (point de droit féodal)*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.



Séance du 21 décembre 1901.

---

Présents : MM. le marquis de Valfons, *président* ; Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, Ducros, Bruneton, Enjalbert, Reinaud, Allard, Daudet, abbé François Durand, Maruéjol, Carrière, abbé Delfour, Delamare, général Bertrand, Jouve, Nadal, colonel Robin, Gal, Dessaux, *membres résidants* ; Bruguier-Roure, *membre non résidant* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre est lu et adopté.

M. le *secrétaire* dépose les publications périodiques des Sociétés correspondantes arrivées dans la quinzaine dernière.

Il y joint, au nom des auteurs ou donateurs, les hommages suivants :

GALIEN MINGAUD : *Notes zoologiques*. — 4<sup>e</sup> fascicule.

*Opuscules de Léon Ménard, manuscrits autographes* (reliés par M. de Balincourt), offerts par M. de Valfons.

GUILLAUME-CÉLESTIN SALZET : *Fanfan, épisode historique et dramatique* en un acte et en vers.

DU MÊME : *AD GLORIAM, A-propos et Ode patriotique* (Inauguration à Nîmes du MONUMENT MERCIÉ élevé à la mémoire des Enfants du Gard tombés pour la patrie).

DU MÊME : *La Nimoise, A-propos et pièce patriotique* en vers, en un acte et trois tableaux (Inauguration du MONUMENT MERCIÉ).

M. le secrétaire communique la lettre suivante de M. Gaston Boissier en réponse aux condoléances qu'il lui avait adressées pour son deuil récent.

« 9 décembre 1901.

» Cher Monsieur,

» Je remercie l'Académie de Nîmes de la  
» part qu'elle a bien voulu prendre à ma dou-  
» leur. Ma sœur était à peu près la seule per-  
» sonne avec qui je pouvais parler de ma jeu-  
» nesse, de mes premières années, du Nîmes  
» d'autrefois. C'est une perte irréparable et  
» bien cruelle que de se séparer des premiers  
» témoins de sa vie. Veuillez adresser à l'Ac-  
»adémie, et prendre pour vous, avec tous mes  
» remerciements, l'expression de mes senti-  
» ments les plus cordialement dévoués.

G. BOISSIER.

M. le secrétaire annonce le décès, survenu, le 8 décembre courant, au domaine de Fonteuil, par Vauvert (Gard), de M. Frantz Petit, âgé de soixante-cinq ans, correspondant depuis le 28 juillet 1900.

Il communique une dépêche ministérielle du 20 de ce mois, par laquelle le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (Direction des Beaux-Arts) accuse réception et remercie du volume des *Mémoires* de la Compagnie (année 1900), qui sera signalé aux lecteurs du *Bulletin du Comité des Beaux-Arts des Départements*.

M. le secrétaire donne connaissance de la circulaire ministérielle suivante relative au 40<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes (session de 1902).

« Paris, le 16 décembre 1901.

« Monsieur le Président,

» Comme suite à ma circulaire en date du 8 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous annon-

cer que le Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 1<sup>er</sup> avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 avril.

» Le samedi, 5 avril, je présiderai la séance générale de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

« Comme les années précédentes, je me suis préoccupé de la délivrance des billets à prix réduit. Il a été arrêté entre les Compagnies de chemins de fer et mon Département que, sur la présentation de la *lettre d'invitation* remise par vos soins à chaque Délégué, la gare de départ délivrera au titulaire, du 23 mars au 4 avril seulement, et pour Paris, *sans arrêt aux gares intermédiaires*, un billet ordinaire de la classe qu'il désignera. Le chef de gare percevra le **prix entier** de la place en mentionnant sur la lettre d'invitation la délivrance du billet et la *somme reçue*. Cette lettre ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé servira au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller et par le même itinéraire, si elle est utilisée du 5 au 10 avril inclusivement.

» Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation, soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés, entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix intégral de la place à l'aller et au retour.

« Je vous serai obligé de m'envoyer, *avant le 1<sup>er</sup> mars, dernier délai*, la liste des professeurs de votre ressort qui ont l'intention de se rendre à Paris. **Il est extrêmement important que vous indiquiez sur cette liste par quelle ligne la gare de départ est desservie.** *S'il est nécessaire d'avoir des bulletins de circulation sur plusieurs lignes pour venir à Paris, ces lignes devront être très exactement mentionnées, avec le nom de la gare du départ et celui de la gare où le transfert doit s'effectuer.*

» Je vous serai également obligé, Monsieur

le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très explicite, communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions aux intéressés.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Beaux-Arts.*

Pour le Ministre et par autorisation :

*Le Directeur de l'Enseignement supérieur,  
Conseiller d'Etat,*

L. LIARD.

M. *le secrétaire* dépose les programmes des concours ouverts par l'ACADÉMIE DE METZ pour les années 1901-1902 et 1904.

M. *Jouve* signale à l'Académie l'intéressant discours de M. *Edmond Falgairolle*, substitut du Procureur général à Nancy, membre non résidant, sur *La condition sociale, civile et juridique des sourds-muets*, dont l'auteur a récemment fait hommage à la Compagnie (V. le procès-verbal du 23 novembre 1901). Le sujet choisi par M. Falgairolle a rarement occupé les jurisconsultes. Il méritait l'attention que lui a accordée notre confrère, à une époque où s'affirme de plus en plus chez le législateur le souci d'améliorer la condition des humbles, des déshérités, des malheureux. Parmi les éducateurs des sourds-muets, M. *Falgairolle* signale un de nos compatriotes, le professeur Goguillot, dont les cours à l'institution nationale des sourds-muets de Paris eurent un grand succès. Notre confrère exprime le vœu que l'instruction des enfants sourds-muets soit rendue obligatoire ; il s'élève avec raison contre les théories qui tendent à considérer les sourds-muets comme irresponsables. Ce discours constitue une remarquable contribution à l'étude d'une partie, spéciale mais néanmoins importante, du droit.

M. *Allard* rend compte de la visite faite au local proposé à la Compagnie par la munici-

palité pour y établir une nouvelle installation (V. le procès-verbal du 23 novembre dernier). Sur ses explications, desquelles il résulte que la Compagnie ne trouverait aucun avantage à ce changement, mais qu'au contraire le local offert, plus spacieux peut-être, serait d'un accès plus difficile, à une hauteur encore plus élevée, et exigerait de coûteux aménagements et de nouvelles dispositions intérieures, il est décidé que le *statu quo* sera maintenu.

On passe aux lectures.

M. le Dr *Delamare* fait une très intéressante analyse critique de l'hommage reçu précédemment de M. Théodore Picard : *Essai d'anthropologie*.

M. *Bondurand* présente, à son tour, et résume le travail de M. P.-L. *Calore* sur *L'abbaye de Saint-Clément de Casaurie (Italie)*.

Enfin, M. *Maurin* lit son étude sur le récent hommage de M. *Ernest Daudet*, membre honoraire : *La conjuration de Pichegru et les complots royalistes du Midi et de l'Est (1795-1797)*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.